

168^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 4 décembre 2013

Montmirail

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Jacques Laurent

VICE-PRESIDENCE Mme Esther Berger

Le **président** salue officiellement la présence de :

Mme Kaessler Heiss qui représente l'Eglise protestante unie de France,

M. Sordet de l'Eglise évangélique réformée vaudoise,

M. Marville de l'église catholique romaine,

Mme Scherli de l'église catholique chrétienne,

M. Ummel qui sera installé durant le culte,

Mme Phildius qui prêchera lors du culte.

50 députés et 4 députés avec voix consultative ont été convoqués : 41 députés et 5 suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 8h15 le **président** ouvre la 168^{ème} session du synode, session d'anniversaire (10^e anniversaire d'EREN 2003).

Il remercie les hôtes de Montmirail pour leur accueil.

Deux congés supplémentaires durant le culte : M. Fabrice Demarle et Mme Edith Henrique.

Les amendements n'ont pas été distribués avec les documents reçus à l'entrée mais seront affichés à l'écran selon une technique de travail un peu différente proposée par le secrétariat général.

Il en va de même pour les deux motions reçues des paroisses des Hautes-Joux et de Neuchâtel, qui seront traitées à la fin de l'ordre du jour.

Le pasteur Patrick Schlüter demande la parole, à titre personnel. Il regrette spontanément que les amendements et motions ne soient pas distribués en début de séance, même s'il comprend le côté pratique de l'organisation, mais les avoir en début de séance permet de se faire une idée sur la question et de pouvoir en discuter au sein des députations. Le président le remercie, en prend bonne note et en discutera dans l'analyse faite de chacune des sessions par le Conseil synodal.

M. Florian Schubert, pasteur à la paroisse de Neuchâtel, prie pour le déroulement du Synode.

L'ordre du jour ne subit pas de changement.

1. Validations d'élections complémentaires :

a) **Nouveau député :**

M. Zachée Betchée, de l'Entre-2-Lacs, en remplacement de M. Jean-Philippe Calame.

b) **Nouveau suppléant:**

M. Didier Wirth, de l'Entre-2-Lacs, en remplacement de Mme Marlyse Kristol-Labant.

❖ Le Synode valide les élections complémentaires

2. Elections complémentaires

Le président relève que le point deux est spectaculaire, car il est rare d'avoir autant d'élections lors d'une session du Synode. Il propose de prendre d'abord congé de la conseillère synodale Barbara Borer puis que les députés présentent les candidats afin de faire leur connaissance et d'en discuter avant que les candidats ne sortent et que les députés votent à bulletin secret.

a) **Conseil synodal**

Prise de congé de la conseillère synodale sortante, **Mme Barbara Borer** par **M. Christian Miaz**
« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, vous m'entendrez beaucoup ce matin de prendre congé de personnes qui se sont engagées dans notre Eglise. Chère Barbara, notre Eglise à travers le Synode ici présent, tient à te remercier pour ton engagement ; l'engagement soutenu que tu as pris au sein du Conseil synodal pendant ces cinq dernières années. Tu es entrée au Conseil en juin 2008 et tu termineras ton engagement à la fin de cette année. A ton entrée tu as pris la responsabilité du département Théologie, Education et Formation jusqu'à ce que la répartition du travail aux départements soit abandonnée en juin 2011. Dès lors tu as pris la référence des Services cantonaux. Tu as aussi été vice-présidente du Conseil synodal. Les changements opérés dans la manière de travailler du Conseil synodal ont demandé de grandes réflexions et la mise en route a aussi occasionné de nombreuses rencontres et de discussions. Ce fut un grand travail. Je n'ai pas pu collaborer avec toi, sauf ces quelques mois. J'ai remarqué ta faculté à très vite entrer dans les dossiers et à chercher l'essentiel. Tu n'avais jamais de temps et pourtant tu l'as toujours trouvé pour parcourir les dossiers et être prête le moment voulu. En préparant ces mots de remerciements, j'ai entendu parler de ta faculté d'entraîner le Conseil synodal dans des méditations rappelant l'enfant que chacun et chacune d'entre nous garde au fond de lui-même ; et cela en l'entraînant à chanter et à faire des bricolages. Je vous avoue que j'aurais bien aimé voir cela, des notables du Conseil en train de bricoler. Tu apportais aussi des douceurs à ces moments d'intenses réflexions, de discussions que sont ces séances du Conseil synodal et j'évoque ici les chocolats. Faire du bricolage évoque parfois une image négative dans le monde de l'entreprise, on lui donne le sens de non professionnel, mais dans le monde de l'Eglise, de notre Eglise, le bricolage ne s'oppose pas au professionnalisme. A toutes les instances de notre Eglise, on bricole, c'est-à-dire qu'on s'engage avec toutes nos compétences et nos manques pour façonner notre église. Si tout n'est pas toujours parfait, s'il y a parfois des rajouts, des corrections à faire, ce n'est jamais catastrophique car l'Eglise n'est jamais un objet parfait. Elle est un objet bricolé et dans ce bricolage il y a un élément qu'apporte cette activité, c'est le plaisir. On ne bricole que par plaisir et jamais par obligation. C'est ce plaisir que tu as su apporter au Conseil synodal. Le Conseil synodal bénéficie de tes compétences et de ta personnalité et par lui le Synode et les paroisses également. Chère Barbara, c'est avec émotion que nous te disons merci. Merci pour tout ce que tu as donné à notre Eglise dans cet engagement si particulier de Conseillère synodale et nous te

souhaitons beaucoup de joie, beaucoup de plaisir, beaucoup de bricolages dans ton nouveau temps à la fois professionnel et hors du travail. Que le Seigneur te bénisse et qu'il te garde dans ta nouvelle étape de vie. »

Intervention de Mme Barbara Borer :

« Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, chers collègues du Conseil synodal, en préparant ce petit mot que j'allais vous dire, je me suis rappelée la phrase que j'avais mis en exergue lors de mon élection en juin 2008. C'est une phrase de l'Abbé Pierre qui à l'époque m'avait plus, mais enfin elle me plaît toujours ; elle a un peu changé de sens pour moi durant ce temps. « On ne peut pas sous prétexte qu'il est impossible de tout faire en un jour, ne rien faire du tout ». J'ai retrouvé donc cette phrase et je me dis effectivement en regardant un peu en arrière, il en a fallu des jours ; donc j'ai passé plusieurs jours à travailler pour le Conseil synodal et j'ai renoncé à les compter ces jours, comme j'ai renoncé à compter les séances, les heures passées au Conseil synodal, les kilomètres parcourus, les heures de discours, de lecture de dossiers, d'écriture de dossiers, mais j'aimerais surtout vous dire que j'ai beaucoup apprécié ces nombreux jours à discuter, à élaborer, à créer à planifier, à partager de nombreuses choses avec beaucoup de personnes et j'ai fait surtout la connaissance de personnes engagées et bienveillantes. Ensuite dans ces plusieurs jours, il y eu certains jours. Des jours, parfois même des périodes un peu plus difficiles, des problèmes à résoudre, des discussions parfois houleuses, un peu de fatigue, des fois de l'énerverment ; mais surtout des moments d'émotions, de joie partagée, de plaisir à travailler ensemble, des rencontres généreuses, des cultes, de la musique, des repas, des remerciements, la liste pourrait s'allonger sans fin. Et aujourd'hui, mon dernier jour, donc pas le jour dernier, mais mon dernier jour de Conseillère synodale, c'est pas encore tout à fait la fin de mon activité puisque ce sera à la fin de l'année, mais puisque le programme est plutôt chargé, je ne vais pas rajouter des heures à mon discours, mais simplement vous dire merci et souhaiter encore de très nombreux jours à l'EREN. »

Présentation de Mme Alice Duport, pasteure, par M. Jean-Claude Barbezat

« Je parle bien sûr au nom de la paroisse du Val-de-Ruz. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, C'est avec plaisir et même plus, avec joie, qu'au nom de la paroisse du Val-de-Ruz, je vais défendre la candidature de Mme Alice Duport pour ce poste de ministre du Conseil synodal. Le plaisir d'abord de l'avoir rencontrée à Strasbourg dans son ancienne paroisse en août 2011. Et là pour une première fois, une très belle impression d'une dame prête à diffuser l'Evangile. La joie ensuite, joie de l'avoir accueillie au 1^{er} janvier 2012 dans notre paroisse du Val-de-Ruz et de vivre avec elle des temps de cultes, de rencontres, d'amitié, en deux mots des temps bénis.

Dans le journal de son ancienne paroisse, Alice écrivait ceci : « Pour chaque être humain, il y a des moments de choix de vie. Vivre, c'est savoir choisir ce qui est bon pour nous. Dieu nous propose de le choisir, lui. De recevoir sa Parole. De puiser notre force dans la bible. De nous mettre à son écoute dans la prière. D'agir selon l'enseignement des évangiles. »

Choix de vie, choix en juin de l'année dernière de se présenter devant vous à un poste de déléguée missionnaire. Elle ne vous est donc pas inconnue, et encore vous l'avez vue présider le culte du Synode de décembre dernier, vous l'avez entendue dans des cultes radio, cultes TV et récemment agrégée à Môtiers. Donc chaque député que vous êtes a donc eu l'occasion de la voir s'intégrer avec bonheur dans notre EREN.

Choix aujourd'hui de se présenter à ce poste vacant du Conseil synodal, se sentir appelée à remplir cette mission.

Un poste pour lequel ses qualités seront mises en évidence : - sa biographique, vous l'avez sur la fiche distribuée à l'entrée, je ne m'y attarde pas – elle a fait montre d'une qualité d'adaptation à un nouvel environnement en arrivant au Val-de-Ruz, une approche immédiate des paroissiens, une écoute d'autrui – son sens des responsabilités pour sa paroisse, pour l'Eglise en général s'est avéré rapidement dans son travail de ministre – elle exprime ses messages, ses propos de façon claire et sans vulgariser inutilement – il y a chez Alice un désir profond de communiquer, de partager l'Evangile au milieu de toutes les générations, des petits aux aînés.

Voilà quelques points qui assurent que la tâche de conseillère synodale peut lui convenir et lui être confiée. Nul doute qu'elle saura écouter, chercher, partager, servir et convaincre. On peut prévoir qu'elle n'aura aucune difficulté à vivre la collégialité dans un exécutif. Elle-même dit encore : « J'ai la conviction d'avoir beaucoup reçu, c'est à mon tour de donner pour le bien commun. » Nous pouvons nous réjouir qu'elle soit prête à donner de son temps, de sa force, de sa valeur pour notre EREN.

C'est avec le soutien inconditionnel du Conseil paroissial du Val-de-Ruz qu'elle se présente à ce poste et donc nous vous recommandons vivement de soutenir sa candidature.

Au nom de ma paroisse, je vous remercie de votre attention. »

❖ Elue avec 44 oui sur 44

Mme Alice Duport :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés au Synode, Mesdames et Messieurs les Conseillers synodaux, je ne m'attendais pas à une élection aussi spectaculaire et je vous remercie énormément de votre confiance totale. Je veux vous donner quelques idées de ce que je suis et de ce que j'ai envie de faire et quelle est l'audace qui m'a poussée à présenter ma candidature aujourd'hui. Au début de l'été, le président Jacques Laurent a envoyé un courriel à tous les ministres rappelant qu'il y avait deux postes à pourvoir au Conseil synodal suite au Synode de juin où tous les postes n'avaient pas pu être pourvu. En juin, je ne m'étais pas sentie concernée par ce courriel même si quand le président vous écrit, vous lisez quand même ce qu'il vous dit. Cela ne faisait que 18 mois que j'étais en poste dans l'EREN. Et puis l'été a passé et il y a eu ce culte de consécration et d'agrégation que je dois dire j'ai pris un tout petit peu à légère car ça fait longtemps que j'ai été consacrée et déjà un petit moment que j'ai été agrégée par le Synode et que je te travaillais dans l'EREN. Pourtant la préparation de ce culte a été l'occasion d'entendre comment se passe le travail au Conseil synodal, de recevoir des avis et des encouragements. C'était aussi l'occasion de réfléchir sur mon ministère, sur le chemin parcouru et de faire le point et vérifier ma place dans ce qui est maintenant mon Eglise. J'ai donc décidé de poser ma candidature au Conseil synodal. Vous le savez, je ne connais pas tous les rouages de l'EREN, mais je crois que j'apprends vite et saisis assez rapidement les enjeux d'une situation. Je suis nouvelle dans l'EREN mais je suis assez expérimentée en tant que pasteure et je crois qu'effectivement aujourd'hui je suis prête à prendre des responsabilités pour le bien commun. Si mon jeune collègue Adrien n'a pas été contaminé par l'Eglise, je peux vous affirmer que moi, j'ai le virus. Contaminée par le virus de l'Eglise pour mon plus grand bonheur. J'ai le goût de l'Eglise, de son fonctionnement, je m'intéresse à ce qui se passe dans l'ensemble de l'Eglise, au-delà des préoccupations paroissiales qui continuent d'ailleurs à me passionner aussi. J'aime le débat, j'aime l'échange d'idée. J'ai été pasteure dans une église luthérienne et j'aime le fonctionnement d'une église réformée, dans ce vas et viens constant de la réflexion entre les paroisses, les Conseillers paroissiaux, le Synode, le Conseil synodal, vas et viens parfois qui ressemble à une houle, mais c'est très bien comme ça. L'Eglise pour moi, ce n'est pas son président ni son Conseil synodal, mais tous ses membres, ceux qui payent, ceux qui ne payent pas, ceux qui cochent, ceux qui ne cochent pas, ceux qui croient, ceux qui moyennement, tous ses membres que vous députés synodaux, vous représentez ici. J'aimerais partager une image qui m'habite ces temps-ci. Synode signifie cheminer ensemble et je n'arrive pas à concevoir le rôle du Conseil synodal comme celui d'un comité directeur, simplement d'un exécutif ou d'un conseil d'administration d'une entreprise. Je crois que dans l'Eglise de Jésus Christ nous sommes tous égaux mais avec des talents divers et des ministères divers. Le ministère, c'est toujours servir. Donc si nous sommes ensemble en chemin en synode et pour garder cette belle image, je vois les Conseillers synodaux comme des éclaireurs, des porte-lanternes chargés de proposer, d'ouvrir peut-être des voies nouvelles, d'explorer des pistes possibles, ensuite c'est bien le Synode qui décide d'emprunter ces chemins ou non, de choisir une piste ou une autre et d'y engager notre EREN. Je me réjouis de devenir éclaireuse avec l'équipe qui est en place. Je veux bien porter une lanterne en fonction des talents qui m'ont été donnés et je renouvelle ma confiance en Celui qui est le seul chef de l'Eglise, qui nous a appelé à le servir et que dans

quelques semaines nous allons célébrer comme étant la lumière du monde et de notre EREN. Je vous remercie. »

Présentation de **M. Adrien Bridel**, laïc, par **Mme Elisabeth Reichen**

« Je parle en mon nom et au nom de la paroisse de Neuchâtel. Vous avez pu lire la petite biographie. Pourquoi elle est si courte ? Parce qu'Adrien est un jeune paroissien. Pour un conseiller synodal, il est peut-être très jeune. Certains disent qu'il aurait dû commencer par exemple au Conseil paroissial. Mais pourquoi ne pas lancer le défi de la jeunesse au Conseil synodal, sans trop être imbibé d'un parcours dans la structure. Adrien Bridel a envie de se lancer dans ce défi. A 26 ans, est-il le plus jeune conseiller synodal que nous n'aurions jamais eu ? Je n'ai pas fait de recherches qui n'apportent finalement rien car chacun a sa propre personnalité. Je sais par contre qu'il y a eu de très jeunes politiciens, bien plus jeunes que 26 ans, et on s'en est réjoui, c'est du sang neuf non « contaminé ». La fraîcheur de la jeunesse, oui, nous en avons besoin. Entendre ceux qui seront les géniteurs et génitrices des générations futures. Nous devons leur donner une voix. Adrien Bridel fait des études d'histoire, de la philosophie et de l'histoire de l'art à l'université de Lausanne. Entre 2011 et 2012 il s'est mis à la recherche d'un thème pour son master en histoire, normalement situé autour des 19^e – 20^e siècles pour s'orienter ensuite un peu plus dans l'histoire contemporaine. J'ai fait la connaissance d'Adrien Bridel car il s'est intéressé à de multiples activités. Je l'ai rencontré lors de conférences et visites publiques, des cultes, etc. ; toujours prêt à des discussions intéressantes. Entre temps, il fait partie du centre d'activité Formation d'adultes de la paroisse de Neuchâtel et c'est un vrai enrichissement d'avoir sa présence, ses avis, ses idées. Adrien Bridel a du plaisir à servir l'Eglise. Il a envie de s'engager dans ce qui est un peu plus politique dans notre Eglise pour découvrir les thèmes et difficultés auxquels nos conseillers synodaux sont exposés. Il a envie d'apprendre à travailler dans la collégialité. Cela peut être vu comme une école de vie pour lui. En philosophie, il a appris la souplesse dans ses réactions en regardant un problème sous différents angles avant de se positionner. Se pencher sur des dossiers le passionne et d'en faire quelque chose est pour lui être dans le concret, plus concret que par exemple la philosophie. Il aime découvrir l'œuvre de Dieu dans l'être humain. Une possibilité qui est donnée à chaque être humain par son attitude d'humilité et surtout par l'écoute. C'est ce qu'il désire. L'apprentissage de l'écoute et d'entendre les gens sur ce qu'ils ont compris ou pas compris et comment faire pour trouver une entente. Il désire aller à la rencontre des gens pour rester relié aux vécus de la réalité individuelle et communautaire ; et de plus dans la rencontre il y a tant à apprendre. Sa motivation en bref : être serviteur, un ouvrier parmi les autres, pour continuer à travailler à l'œuvre dans les objectifs définis. Donnez-lui une chance de s'engager et donnons-nous une chance de faire confiance à une jeune personne dont l'expérience est bien différente de la nôtre. Merci. »

❖ Elu avec 40 oui sur 44

M. Adrien Bridel :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, chers membres du Conseil synodal, chers collègues, je vous remercie tout d'abord de l'immense confiance que vous m'accordez, je suis vraiment très flatté. Je vais vous expliquer en quelques mots ce que je viens faire là. La vie au sein de l'église a pris une part importante pour ce qui est de mon développement spirituel et intellectuel. Ce sont des liens qui se tissent, des relations qui se nouent, particulièrement fortes avec des pasteurs tout au long de mon instruction religieuse. Tous ces éléments se conjuguent pour former une partie de ce que je suis maintenant. En repensant à toutes ces années passées dans l'EREN depuis tout petit, j'éprouve une certaine gratitude envers l'église. J'ai reçu et maintenant je peux donner. A la question de savoir comment donner, c'est au travers de l'annonce de la formidable espérance qui est le pivot central de toute relation à l'église, qui est une source de joie, c'est là que je trouve la fondation de ma motivation, de mon enthousiasme. Cet enthousiasme va être mon moteur pour mener à bien les projets dont j'aurai la charge. L'enthousiasme c'est celui de réfléchir sur le rôle de l'Eglise. Il m'apparaît clairement qu'aujourd'hui l'Eglise ne peut pas se contenter d'imposer des positions dogmatiques mais bien

plutôt d'être à l'écoute. Une écoute primordiale est celle que tout croyant porte à l'évangile. Je m'efforcerai de suivre la posture du voyageur décrit par Friedrich Nietzsche, philosophe, dans « Humain, trop humain » : « Mais enfin, il regardera les yeux ouverts à tout ce qui se passe en vérité dans le monde. » Cette ouverture au monde, je souhaite l'appliquer durant mon mandat car elle est à mon sens la base de toute collaboration. L'étude de la philosophie m'a appris que c'est seulement en partant des choses elles-mêmes qu'il est possible d'établir une connaissance sur ce qui est. C'est cette démarche que je me propose de suivre dans l'élaboration des dossiers qui me seront confiés. Dans le cas concret de l'évangélisation, un des grands dossiers, la question du fossé intergénérationnel auquel notre église fait face actuellement me préoccupe particulièrement. Les soucis de la jeunesse actuelle semblent très éloignés parfois de ce que notre église peut proposer. Il s'agit de comprendre comment intégrer la jeunesse au sein de la communauté des croyants. Ce genre de question et la volonté d'y répondre seront les leitmotivs du travail que vous m'avez confié. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée et je mets toute mon énergie à votre service pour me montrer digne de votre confiance. »

b) Commission de consécration

Présentation de **M. Jacques Péter**, laïc, par **M. Yves Bourquin**

« Je parle au nom de la paroisse du Joran, de moi-même et de toutes les personnes qui soutiennent Jacques Péter. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs du Conseil synodal, la commission de consécration manque d'un membre laïc. Et bien aujourd'hui, la paroisse du Joran vous propose un excellent candidat. Et c'est peu dire vu qu'il ne s'agit rien de moins que notre président du Conseil paroissial. Jacques Péter habite Bevaix, comme moi, c'est un bon point. Et il a toujours été un homme très engagé de notre Eglise. Au nombre de ses engagements pour l'EREN, il a été notamment président du Conseil paroissial des Forges de 1986 à 1993, président du consistoire de la fédération des paroisses réformées de la Chaux-de-Fonds de 1988 à 1992. On peut dire que le temps a un peu changé depuis mais pas la fidélité de Jacques Péter envers son Eglise. Fidélité qui se vit au-delà des attachements aux pierres. Jacques Péter a un cœur pour l'Eglise. Il est plus attaché à l'EREN pour ce qu'elle est au cœur que pour ce qu'elle est dans ses manifestations. Jacques vit pour l'EREN mais pas seulement pour une petite partie. Il a un grand sens de l'ecclésiologie. Il arrive à faire cohabiter et lui, et ça je le vois à chaque conseil, un esprit visionnaire et un redoutable sens pratique et pragmatique. Je poursuis la liste. Jacques Péter a fait partie du Conseil synodal de notre église de 1991 à 2002, comme responsable du département des finances et administration. Et il accompagne le processus d'EREN 2003 dans un mandat d'analyste. Et en 2010 il entre au conseil paroissial du Joran avec comme fonction, la députation au Synode et une part active dans le centre d'activité Intendance et Finances. Moi je trouve beau de voir un homme a fait tant profiter de ses talents les finances et l'administration de son Eglise, vouloir mettre à présent ses talents et sa clairvoyance dans un domaine totalement différent, celui de la consécration et des questions qui s'y rapportent. Engagement, loyauté, fidélité sont des mots qui sonnent juste pour Jacques Péter, pour son enracinement. Professionnellement, il est actuellement directeur du Devin à St-Aubin, c'est une institution résidentielle qui accueille et accompagne des personnes souffrant d'une dépendance chronique à l'alcool et autres dépendances associées. Derrière ce rôle de directeur qui demande de grandes compétences en matière de gestion, de structuration, se trouve aussi l'idéal qui fait vivre à mon sens Jacques Péter, l'idéal du service, de l'entraide, de l'éthique qui sont aussi des valeurs de notre EREN. Jacques, il me semble, a toujours le courage de suivre ses choix éthiques. Il l'a fait durant sa vie et il le fait encore en se présentant aujourd'hui. Tout ça pour vous dire que vous trouverez en Jacques Péter, si vous l'éliez, un membre avec une très grande perspicacité, une qualité d'autant plus attendue si la commission de consécration se donne pour but, maintenant, de aussi discuter des grands enjeux ecclésiaux du moment, comme par exemple la consécration ou une forme de consécration des ministères laïcs. Vous trouverez un homme intègre, très structuré, structurant dans le meilleur sens du terme, c'est-à-dire un homme qui sait donner un cadre, qui sait dire les choses, et comme on dit avec l'expression consacrée, qui parle avec bienveillance mais sans complaisance, bref un homme qui sait voir les enjeux des temps actuels et les

empoigner. Tout cela pour vous dire que la paroisse du Joran vous recommande chaleureusement de soutenir la candidature de Jacques Péter comme membre de la commission de consécration. Merci de votre attention. »

❖ Elu avec 44 oui sur 44

M. Jacques Péter :

« Chers frères et sœurs en Christ, il est assez original de donner la parole à quelqu'un que l'on élit après son élection ; je pense que ce qu'a dit Yves sur moi me décrit relativement bien. Mais j'aimerais quand même vous donner quelques éléments plus personnels : dans ma vie de foi, d'homme je pars de l'idée qu'une conviction se vit et qu'elle s'explique, surtout dans notre milieu, difficilement. Je ne suis pas un dévisseur d'ampoule mais j'essaie de vivre ma foi dans mes actes. Un élément de mon parcours va vous surprendre ; comment un réformé peut travailler à l'armée du salut, qu'est-ce qu'il est. Pour pouvoir m'ouvrir à l'œcuménisme, m'ouvrir à un employeur qui défend les mêmes convictions mais de manières très différentes, j'ai dû apprendre, comprendre ce que voulait dire être réformé. A partir de là, je n'ai pas de problème à travailler, à consacrer beaucoup de temps, dans une structure qui n'est pas tout à fait la mienne, parce que je garde ma liberté que le jour où mon éthique est violée, d'en tirer les conséquences. Qu'est-ce que pour moi la commission de consécration ? J'aimerais donner deux éléments qui vont peut-être vous étonner ou en tout cas confirmer ce que vous attendez d'une commission de consécration : notre église a décidé qu'il y a deux ministères consacrés. Le rôle de la commission de consécration est d'arriver par une discussion, par une écoute, à valider ce qu'une personne estime être un appel de Dieu. Je n'ai pas la compétence pour dire « vous avez suivi le bon cursus » mais vous confiez à la commission de consécration la difficile tâche de pouvoir vous dire « oui cette personne peut être consacrée donc nous vous invitons à valider ce qu'elle considère comme un appel de Dieu. » Quand on parle de consécration, on revient à l'autre gros problème : est-ce qu'on est consacré à vie ou tant qu'on est employé ou est-ce simplement une mascarade ? Pour moi la consécration est à vie mais cela ne veut pas dire travailler tout le temps dans la même église et avoir une garantie d'emploi ; c'est qu'une communauté reconnaît que cette personne a été mise à l'écart par Dieu pour exercer un ministère. Merci de votre attention. »

c) Délégués au Synode missionnaire

Présentation de **Mme Sandra Conne**, laïque, par **M. Jean-Claude Allisson**

« Les députés ont reçu une présentation de Sandra au début de la session de ce Synode. Je serai donc bref dans ma présentation en essayant d'éviter les redites.

Cela fait six ans maintenant que j'ai eu la chance de découvrir Sandra dans son rôle, à l'époque, de chargée de contact à l'EREN, pour l'encadrement des téléphonistes au sujet de la contribution ecclésiastique. Le début de ce mandat a consisté à nous former et moi qui déteste le téléphone, à me convaincre de sourire au téléphone parce que semble-t-il cela se voit, cela s'entend, donc remarquable personne.

Dès 2008, Sandra est engagée au Joran, comme permanente laïque chargée du catéchisme des adolescents, du réseau de jeunes de la paroisse et de l'encadrement des moniteurs et monitrices en formation. Elle assure leur suivi en lien avec la formatrice cantonale de jeunesse. Elle accompagne certains moniteurs en formation dans leur projet de travail de diplôme. Elle accueille les demandes d'accompagnement individuel de jeunes et de catéchumènes. Elle est coordinatrice du centre d'activités Terre Nouvelle dans notre paroisse. C'est un lien important avec le poste qu'elle brigue, si vous voulez bien l'élire. Elle vise à ce que le centre d'activités ait les outils et la confiance nécessaire pour œuvrer de manière autonome. Elle accueille là aussi les demandes d'accompagnement individuel de bénévoles ou de participants à ce centre d'activités. C'est aussi une communicatrice et elle collabore au secteur communication du Joran. Elle participe entre autre à l'élaboration de notre journal paroissial « Le Souffle ». Il y a deux ans, pour ses dimensions théologiques, Sandra a engagé une formation pastorale en cours d'emploi.

Sandra a une personnalité extrêmement riche. Elle excelle dans sa capacité d'écoute et de dialogue. Elle a une grande facilité de contact, de collaboration et d'animation. Pour ceux qui ne

la connaissent pas, elle est dans la salle alors n'hésitez pas à faire sa connaissance, vous allez en ressortir enrichi. Sandra apprécie le travail en équipe, stimulant pour la créativité et permettant la complémentarité des rôles de chacun. De manière générale, Sandra voit les enjeux et les problématiques et les députés du Joran, voire le Conseil tout entier vous la recommandent vivement dans sa candidature au poste de suppléante au Synode missionnaire. Je vous remercie. »

❖ Elue avec 44 oui sur 44

Mme Sandra Conne :

« Bonjour à tous et à toutes, je vous remercie de votre confiance pour mon élection au Synode missionnaire. Pour moi, c'est un peu une suite logique par rapport à mon engagement et mon intérêt pour le travail de nos œuvres à travers Terre Nouvelle, la sensibilisation des paroissiens à entrer et à continuer à s'engager dans une attitude Terre Nouvelle. Mais c'est aussi une suite logique suite au voyage au Bénin que j'ai fait cet été avec le DM-Echange et Mission à l'occasion de son 50^e anniversaire. C'était une occasion pour discuter des enjeux de la mission et de l'échange de personnes sur place avec un partenaire sur place et cela prend évidemment une autre perspective que simplement d'en parler entre nous ici. Vous êtes sûrement nombreux à avoir vu le spectacle de la Marelle « Sur le balcon du Baobab » qui montre une évolution de la mission et les enjeux qu'elle pose aujourd'hui. J'en profite pour en faire de la publicité et vous encourager à aller le voir car il y a beaucoup d'humour, mais pas que. Je vous remercie de votre confiance et je me réjouis de ce nouveau service. »

d) Commission d'examen de la gestion

Présentation de **M. Zachée Betché**, pasteur, par **M. Raoul Pagnamenta**

« J'ai appris quelques heures avant vous que André Kummer est malade donc je n'ai rien préparé. La brièveté de mon propos, j'espère que vous l'interprétez aussi comme avantage pour Zachée puisque vous avez reçu sa biographie et vu qu'il a eu un parcours académique brillant. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui d'abord au bureau de la société des pasteurs et ministres neuchâtelois, où il siège encore, et j'ai aussi l'honneur de travailler avec lui comme collègue puisque depuis février 2013 Zachée travaille comme pasteur dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Ce que je peux dire de lui c'est que c'est quelqu'un d'intellectuellement brillant, il a écrit plusieurs livres qui traitent de plusieurs domaines, il a une vaste culture et aussi une perspicacité d'analyse. C'est quelqu'un qui a une certaine sagesse de vie, sagesse pratique, une capacité de voir les choses avec une certaine distance et bon sens. Dernière qualité, c'est son humilité. Ce n'est pas quelqu'un qui se met en avant, c'est n'est pas quelqu'un qui « se vend » comme on aime dire aujourd'hui en considérant cela comme un avantage, mais je considère plutôt sa retenue comme un avantage ; c'est quelqu'un qui n'amène pas toujours sa fraise mais qui sait intervenir à propos. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs vous conseille cette candidature. »

❖ Elu avec 43 oui sur 43

M. Zachée Betché :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers synodaux, je suis particulièrement reconnaissant de la confiance que vous venez de témoigner à ma modeste personne. Lorsque j'ai été contacté pour ce poste, je me suis demandé si j'en serais capable. C'est une tâche exaltante et difficile à la fois. J'en ai vu l'ampleur et du coup les secousses que cette nouveauté entrainera dans l'organisation globale des charges qui me sont confiées en église. Le souhait le plus vif qui m'anime à l'instant, c'est celui de pouvoir servir honorablement notre communauté dans son ensemble, cette partie du corps du Christ dont la tête est au ciel et les membres sur la terre. Que le Seigneur puisse me guider en renouvelant mes forces et mon intelligence et avec l'ensemble des membres de la CEG qui m'accueille volontiers en leur sein, dans le respect des uns et des autres, je m'évertuerai à lire avec la distance critique nécessaire et constructive les textes à nous confiés. Il ne s'agira pas d'inventer

la poudre ou l'eau chaude mais d'être attentif afin d'accueillir sereinement et raisonnablement la nouveauté qu'inspire le souffle du tout autre. Il s'agira d'être témoin là où nous sommes plantés, à l'image de cet arbre dont les racines s'enfoncent discrètement dans les profondeurs de la terre pour pouvoir s'alimenter à la source. Puisse le Seigneur nous aider à nous arracher à l'esprit de complaisance si tentant et qui répudie les efforts dont chacun est capable. La CEG, c'est aussi un appui pour nos frères et sœurs de l'exécutif ici présent, qui trempent leur maillot dans la sueur remuant cette terre quelques fois ingrate et qui se tourne péniblement vers le royaume qui vient. Il s'agira aussi de tendre une oreille attentive aux multiples éclairages de notre base, nos paroisses qui ne se lassent de porter notre église, leur joie, leur colère ou leurs espoirs perdus ou renouvelés sont le terreau de notre imagination. Bref, il n'est pas possible d'imaginer autrement notre avenir que dans cette tension entre le texte d'en haut et l'écriture d'en bas, entre les sanglots d'automne et l'espérance qui fracasse les frontières, au pape des fois rigide même de la verticalité, de la distance méprisante qui s'attaque à l'amour et en l'homme quelconque. C'est là et rien que là, dans la froidure de la réalité, de ses multiples attentes, que le sens devient ou doit sans cesse s'inventer, comme l'eau vive qui s'attarde dans le creux de la grâce. C'est toujours un chemin singulier et audacieux qui devient terriblement possible lorsque le Christ Jésus nous retrouve comme au lendemain de Pâques, nos chemins d'Emmaüs ne cessent de s'ouvrir devant nous. Comme lire dans les textes les nôtres, les lueurs d'une espérance fondée sur Jésus Christ et annonçant le royaume qui vient, comment reconnaître les pas de Dieu dans l'agir qui est le nôtre dans nos balbutiements, dans les chiffres, dans les tableaux, etc. Voici toute la problématique que je dois désormais m'atteler avec mes pairs. Oh que je suis content, 10 années passées à l'EREN. Dieu soit loué et merci à vous tous, pour tous les soutiens même les plus discrets, que j'ai pu recevoir. Alors je dirais comme notre ami le prophète Esaïe : « Me vois Seigneur, éduque-moi et envoie-moi. » Merci encore et que le Seigneur vous bénisse. »

e) **Conseil du Fonds immobilier**

Présentation de **Mme Diane de Pourtalès**, architecte, par M. Jean Berthoud

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi de vous présenter Diane de Pourtalès pour le fond immobilier. Je ne sais pas très bien si vous savez ce qu'est le fond immobilier alors je vais peut-être vous le rappeler car j'en fais partie depuis des années. C'est le fond qui attribue des subsides, des prêts aux paroisses lorsqu'elles veulent rénover leurs locaux. Nous avons traditionnellement quelques architectes dans cette commission et lorsque nous avons perdu un de nos architectes récemment, nous avons souhaité avoir une candidature féminine, parce qu'on trouve même si on était justement que des hommes, qu'il faut qu'il y ait des femmes représentées dans les différentes instances possibles et nous voulions également une architecte qui soit diplômée d'une école polytechnique si possible et c'est ainsi que nous avons pensé à Diane de Pourtalès qui est issue par sa mère d'une famille de pasteurs vaudois, les Roussy, et qui est tout à fait neuchâteloise même si elle habite pour l'instant à Lausanne mais elle travaille aussi passablement dans le canton de Neuchâtel, où elle a des liens de famille très étroits. Vous avez vu qu'elle a gagné un prix qui s'appelait Pré L'Evêque de Genève, donc ça la destinait déjà à travailler avec l'église. Voilà ce que je peux vous dire et je suis prêt à répondre à vos questions sur Diane de Pourtalès. »

❖ Elue avec 44 oui sur 44

M. Christophe Allemann, paroisse de Neuchâtel en son nom personnel, veut savoir si une place est encore vacante au Conseil du Fonds immobilier, après l'élection de Mme Diane de Pourtalès.

Le président répond qu'il y a effectivement encore une place au Conseil du Fonds immobilier, et également à la Commission d'examen de gestion, ainsi qu'au Synode missionnaire.

Le président mentionne que le Bureau avait décidé de prendre un peu de temps pour découvrir les nouveaux élus; arrivé au terme de ces remarquables interventions, il est heureux de cette

décision. Certains estiment peut-être avoir perdu un peu de temps, mais il faut aussi donner du temps à ceux qui vont nous en donner. Il en va de la considération face à leur engagement.

3. Budget 2014

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

« Le budget 2014 présente une perte de l'ordre de Fr. 160'000.-, et si l'on considère les chiffres avant dissolution des réserves, c'est un déficit de plus d'un demi-million de Francs que nous envisageons. Malgré l'importance de cette perte, nous pouvons considérer le budget comme acceptable. En effet, les réserves dont nous parlons ont été constituées précisément pour l'utilisation que nous proposons d'en faire. Mais attention, notre situation financière n'est pas vraiment équilibrée et il faut s'en préoccuper dans nos décisions futures.

Un membre de la commission financière me posait la question : Quel est l'objectif du budget de l'EREN ?

Comme un brave responsable financier, je lui réponds qu'un budget est indispensable pour savoir où nous allons, maîtriser les finances, se donner des objectifs pour les recettes, adapter les dépenses aux recettes, bien évidemment ... Très bien, me répond-il. Et encore ? Ah, ce n'est pas ce qu'il voulait entendre !

Effectivement, le budget a une fonction beaucoup plus fondamentale. Il nous remet devant les yeux la manière de laquelle nous voulons dépenser notre argent : Par exemple, quelle est la part que nous dépensons pour la vie des paroisses, les aumôneries, la formation, la communication, l'administration, etc. Cette question ne provoque pas de grande discussion parmi nous, elle est basée sur une vision que nous partageons depuis longtemps. Mais imaginez que les députés au Synode, ce ne soit pas vous, mais au contraire des membres standards de l'EREN, comme ils sont majoritaires dans le canton : La majorité de nos membres sont ceux qui mettent la coche protestant dans leur déclaration d'impôt, qui payent leur contribution ecclésiastique parce qu'ils approuvent ce que fait l'EREN, mais qui ne viennent jamais à l'Eglise. Ces membres-là, seraient-ils d'accord avec notre budget ? Par exemple, seraient-ils d'accord que nous dépensions quatre fois plus d'argent pour les paroisses que pour les aumôneries, aumôneries qui sont si importantes aux yeux des non-pratiquants ? C'est une question un peu théorique et provocante. Mais elle nous rappelle l'importance du processus budgétaire, qui va bien au-delà de la prévision comptable.

A intervalles réguliers dans le passé, le Synode s'est penché sur des questions concernant le parc immobilier de l'EREN. Alors que la réalité était plutôt décevante, nous avons les regards tournés vers l'avenir, qui allait bientôt nous amener un grand soulagement, du moins sur le plan financier. Et bien vous l'avez constaté en lisant ce budget, ce futur tant attendu est arrivé. Le rendement des immeubles va effectivement progresser fortement en 2014, grâce à plusieurs projets qui entrent en phase d'exploitation. Ce résultat, nous le devons en grande partie à notre secrétaire général et à son adjointe, qui ont œuvré d'arrache-pied pendant des années pour que cet objectif devienne réalité. Les anciens parmi nous savent apprécier l'immense chemin parcouru depuis 2007, qui nous a fait passer d'un parc immobilier vétuste et approximativement géré à la situation réjouissante que nous connaissons aujourd'hui. L'EREN a eu de la chance de bénéficier des services de Ludovic Geiser et Edith Henrique, et nous exprimons ici notre grande reconnaissance pour le travail accompli et le résultat remarquable dont l'EREN bénéficie aujourd'hui.

Ludovic et Edith vont nous quitter, qu'advient-il des projets immobiliers qui sont en cours ? La question a été étudiée au Conseil synodal. On avait plusieurs solutions : engager une nouvelle personne pour terminer les projets, confier la gestion des projets à des entreprises externes, les vendre en l'état à des repreneurs, etc. Nous avons opté pour la solution qui s'avère être de loin la plus convaincante, c'est de les confier à la société que Ludovic et Edith ont fondé, et qui travaille précisément dans ce domaine. Ainsi nous aurons la meilleure garantie que les projets se terminent correctement, et dans les meilleures conditions possibles. La société fondée par

Ludovic et Edith se nomme HEDGE Sàrl, elle entrera en fonction début 2014 et comptera plusieurs clients, parmi lesquels l'EREN n'est pas le plus important.

Un autre sujet : Les impôts. Vous savez qu'une réforme fiscale a été décidée dans le Canton en 2011, réforme qui déploie ses premiers effets depuis 2013. Tandis que les contribuables, dont nous faisons partie, ont été soulagés, il se pose la question à quel point les recettes des Eglises ont été touchées. A ce jour, les recettes de la caisse centrale ont effectivement baissé par rapport à l'année passée, mais elles se situent au même niveau que 2011. La baisse est donc mesurée. Mais le sujet n'est pas clos. Vous avez peut être lu ce matin dans l'Express que le Grand Conseil a adopté une nouvelle répartition des impôts entre le canton et les communes, et ceci de manière différenciée pour les personnes physiques et morales. La décision pourrait influencer les rentrées de la contribution ecclésiastique dès 2014. Alors sachez que les directions des trois Eglises reconnues suivent la chose de près. Parce que ce qui réjouit le contribuable pourrait bien finir par contrarier les Eglises. Pour le moment, il n'y a qu'un mot d'ordre à retenir : Puisque la facture de la contribution ecclésiastique est réduite, profitez de la payer en entier ! Une campagne médiatique est prévue dans ce sens au moment de l'envoi des bordereaux.

Pour terminer cette introduction, j'aimerais rappeler que la tenue du budget dépendra de facteurs plus ou moins maitrisables, mais aussi d'un facteur que vous pouvez influencer : ce sont les téléphones qui seront faits en 2014 aux personnes qui hésitent à payer leur contribution ecclésiastique. Ces téléphones ont un effet décisif. En vous engageant dans le groupe de bénévoles, vous pouvez apporter votre contribution personnelle aux comptes de votre Eglise. Merci de bien réfléchir à la question, puis de signaler votre intérêt à notre secrétariat général. Je vous remercie de votre attention. »

La parole est donnée à **M. Jean-Claude Barbezat**, représentant de la commission d'examen de la gestion

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, L'examen du budget 2014 par la Commission d'examen de la gestion a eu lieu en présence de M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal. Cet examen du budget s'est fait avec un exemplaire de travail ; ainsi nos remarques ont pu être entendues avant même que ne soit finalisé le document que vous avez en lecture aujourd'hui. Selon le règlement général, nous avons à vous apporter quelques commentaires.

En premier lieu, des remarques générales :

Le résultat proposé par ce budget est équilibré selon les termes du président du Conseil synodal dans son introduction au document des rapports qui nous est fourni pour ce synode. Il est certes plus équilibré que celui de 2013 (près de 300'000 frs de déficit en moins) mais il reste d'un équilibre relatif grâce aux prélèvements de provisions (359'000 frs) et au rendement de l'immobilier (363'000 frs). Sans cet apport, le déficit du fonctionnement institutionnel de l'EREN serait de 883'000 frs.

Il apparaît donc que l'on doit fortement solliciter nos réserves et revenus immobiliers. Les réserves, pour mémoire, étaient à la fin 2012 de 7'400'000 frs dont 5'600'000 frs d'immobilier. Lors des prochains comptes on se penchera plus en détail sur ce point, car nous disposerons du bilan à fin 2013 avec des valeurs un peu plus précises.

Passons à quelques remarques particulières :

A propos de la contribution ecclésiastique. Celle-ci reste toujours d'une prévisibilité difficile, dépendant de paramètres sociétaux indépendants de notre Eglise. Son importance n'est plus à démontrer, elle permet dans ce budget de couvrir les 2/3 de nos charges institutionnelles. Mais, par ailleurs, elle ne suffit pas à elle seule à couvrir les salaires, elle n'en permet que le 85%.

Avec la caisse de pension Prévoyance.ne. La recapitalisation de la caisse de pension est un passage ardu. Le Fonds de garantie qui nous apportait des liquidités pour le paiement exigé ne peut plus être activé. Cela coûte au fonctionnement plus de 100'000 frs supplémentaires.

Concernant l'immobilier, deux points particuliers :

- *Le rendement : l'exploitation immobilière, en dernière page du document, montre un rendement de 363'000 frs. Il y a une amélioration nette par rapport au budget précédent : les ressources augmentant de 550'000 frs. Ce rendement, pour 2014, est de l'ordre de 1,2% par rapport à une valeur vénale des bâtiments que possède l'EREN (valeur vénale estimable entre 30 et 40 millions). Le processus immobilier est maintenant sur une voie positive et devrait contribuer à améliorer nos ressources dans les années à venir.*

- *Distinction immobilier institutionnel et immobilier de revenu : depuis 2012 l'exploitation immobilière a son propre chapitre dans les comptes et budgets. Ceci est bien mais il serait souhaitable de pouvoir affiner en séparant ce qui sert dans le fonctionnement de l'institution (appartements de fonction, salles de paroisses) et ce qui est du ressort des immeubles locatifs.*

Départ du secrétaire général : Pour l'examen des comptes et budgets, la CEG a régulièrement rencontré notre secrétaire général, M. Ludovic Geiser. Le bulletin d'information « Entre-nous » dans son numéro d'octobre, vous a appris son départ pour la fin de l'année. Ludovic a toujours répondu à nos demandes avec diligence et professionnalisme dans de multiples domaines. Nos remarques ont été écoutées avec attention. La CEG lui souhaite bonne route dans son futur. Bonne route aussi à Mme Edith Henrique qui, avec enjouement et vitalité, a su mener à bien les tâches qui lui étaient confiées.

Et la conclusion : La CEG remercie le Conseil synodal pour son élaboration du budget 2014 ainsi que ses collaborateurs qui l'ont aidé à mettre au point ce document. Nous vous recommandons d'accepter le budget tel qu'il vous est présenté. »

Discussion sur l'entrée en matière

M. Jacques Péter, au nom de la paroisse du Joran aimerait « évoquer quelques inquiétudes en tant que Conseil paroissial sur les conséquences de la recapitalisation de Prévoyance.ne, recapitalisation qui aura des effets directs sur une grande partie des salaires nets de nos ministres. Si l'on peut se réjouir du budget présenté par le Conseil synodal, on souhaite avoir des renseignements de la part de ce dernier, puisque si on fait un calcul rapide, un titulaire de poste au maximum de ses annuités aura dans son porte-monnaie une perte de 70 frs à 80 frs par mois. Il y a peut-être un message politique: vous avez encore un emploi, la situation est difficile, nous avons besoin d'argent. Cette litanie est servie de temps en temps aux fonctionnaires, mais depuis des années à nos ministres. Nous attendons une nouvelle grille salariale que nous aurons, si tout va bien, en 2015 ou 2016. Donc nous aimerions savoir l'analyse qu'a fait le Conseil synodal de cette réalité de baisse de revenu; combien de personnes seront-elles concernées par cela puisque bien évidemment quelqu'un qui a encore une progression dans son échelle n'aura pas ce chiffre de 60 frs, 70 frs ou 80 frs de baisse mais cette baisse sera moins importante. »

M. Pierre Bonanomi attend la présentation d'un amendement à ce sujet pour répondre.

M. Jacques Péter estime que dans un débat d'entrée en matière, on doit pouvoir poser des questions et, selon les réponses, un amendement pourra être proposé. Il ne s'agit pas de faire opposition à ce que propose le Conseil synodal, mais de s'interroger.

M. Pierre Bonanomi répond que le Conseil synodal est très sensible à ces questions de salaires et de pouvoir d'achat. Il donne quelques chiffres. Effectivement la cotisation de chaque employé pour Prévoyance.ne va augmenter de 1% qu'à partir de 2014. Si on voulait compenser cela avec la caisse centrale, ça occasionnerait une augmentation de coût de 50'000 frs par année. L'indice des prix à la consommation (référence de septembre) a baissé de 0,8 %, auquel s'ajoute 1 % de cotisation, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de 0,2 %. Ce calcul a été fait en septembre lorsque le budget a été préparé. Un contact avec le responsable du personnel du canton pour savoir ce que l'Etat allait faire avec cette augmentation de cotisation, par exemple la compenser par une augmentation de salaire généralisée de 1 % pour tous les fonctionnaires. La

réponse a été plutôt ironique : « mais pensez-donc, c'est impossible. » Il semblerait que depuis, le canton a dû mettre un peu d'eau dans son vin. Voilà tous les éléments qui ont mené à la décision de faire cette proposition. Il y a finalement aussi le fait que le Conseil synodal est en discussion pour vous présenter en juin une nouvelle grille salariale. Ce n'est pas le moment, six mois avant, de prendre de nouvelles décisions qui pourraient changer la donne de cette grille salariale. Les droits acquis seraient supérieurs, changeant le coût de cette nouvelle grille salariale.

Le budget 2014 est rapidement parcouru poste par poste.

Mme Françoise Ducommun pose une question à propos de la desserte ministérielle: on entend parler de la fermeture prochaine de la Faculté de théologie de Neuchâtel pour 2018, voire même 2015: qu'advient-il de la formation des ministres ? Peut-être est-ce un peu tôt pour répondre mais elle souhaite signaler sa préoccupation à ce sujet.

M. Christian Miaz répond qu'il n'y a pas de réponse très détaillée à donner sur ce point, puisque le Conseil synodal n'a pas connaissance de ce qui pourra se développer au niveau de la Suisse romande entre les facultés; courant avril, une rencontre est prévue avec la doyenne de la Faculté de théologie de Neuchâtel. Dans la feuille d'informations sur la formation professionnelle, un développement est expliqué concernant la CER: la même chose sera tentée au niveau des études de théologie.

❖ Vote sur l'entrée en matière accepté

Amendement de la paroisse du Joran défendu par **M. Jacques Péter** sur la résolution « *Le Synode adopte le budget 2014.* »

Amendement : « *Le Synode adopte le budget 2014 sous réserve de l'adaptation de la grille salariale de base afin qu'aucun salaire net ne soit diminué par rapport au salaire versé en 2013, proportionnellement au temps de travail, et sans tenir compte des hautes paies.* »

« *Voilà Mesdames, Messieurs, il nous paraît que la seule manière d'entendre le pouls du Synode sur cette question qui est effectivement difficile parce qu'il y a toujours ceux qui disent que les pasteurs devraient travailler gratuitement, qui comparent le nombre d'heures qu'ils donnent en tant que laïcs en disant « moi je ne suis pas payé », néanmoins pour moi c'est une question de choix d'église de dire est-ce qu'on continue ou pas de faire pression sur les budgets de nos titulaires de postes et malheureusement la seule manière d'avoir ce débat, c'est de poser un amendement. L'idée de cet amendement, sous réserve de détails au niveau du français, c'est que nous souhaiterions que bien qu'il y ait un budget déficitaire, bien que la situation de l'Eglise soit difficile, que nos titulaires de postes ne subissent pas une baisse de salaire nette à cause de l'adaptation de Prévoyance.ne et pas en fonction d'autres facteurs que nous ne maîtrisons pas. Que nos titulaires de postes puissent bénéficier d'avoir un salaire net identique. Nous sommes intéressés comme paroisse d'avoir l'avis d'autres députés. Pour moi il est toujours difficile de savoir quand on est silencieux si on est pour ou si on est contre.* »

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val de Ruz, en son nom personnel observe que quand on lit dans un amendement « sous réserve de l'adaptation de la grille salariale de base », on se demande par qui sera adapté ladite grille. Nous Synode ou simplement le Conseil synodal ? Comment saura-t-on à quel moment cette grille est adaptée ? Est-ce l'ancienne qui reste, est-ce la nouvelle qui vient en 2014 ? Le rapport est flou, d'où sa question.

M. Jacques Péter estime que si le Synode prenait cette décision, l'adaptation de la grille salariale actuelle pour arriver au respect de l'amendement dépendrait du Conseil synodal. C'est extrêmement difficile en tant que Synode de voir comment adapter la grille pour arriver à cette

demande. Il y a une question de confiance et de responsabilité. Le Synode décide et le Conseil synodal voit comment appliquer la décision.

M. Claude Waelti, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom personnel, veut faire part de la préoccupation de la Commission de gestion, à savoir le refinancement de Prévoyance.ne. Un problème qui a été abordé maintenant par la motion posée, c'est la rémunération des pasteurs, mais la grosse préoccupation a été la recapitalisation de Prévoyance.ne. Il faut que chaque personne de ce Synode soit bien consciente que l'EREN devra payer et a déjà payé la recapitalisation de Prévoyance.ne en sollicitant le fonds de garantie pour un montant important. Ce fonds de garantie pourra-t-il couvrir l'intégralité des fonds qui seront nécessaires ? C'est une question à laquelle on a dit «oui» à la CEG, mais cet élément-là n'a pas été budgété. Se préoccuper de la rémunération des pasteurs, c'est bien, mais elle doit se faire dans le cadre la réadaptation des salaires et non pas dans le cadre de ce 1%. Autre élément à mentionner dans le cadre du budget: il faut être conscient que les réserves ont été faites essentiellement sur la base de biens immobiliers qui ont été vendus à une valeur supérieure à leur valeur comptable. En conséquence, lorsqu'on utilise ces réserves, elles ont été réalisées par nos prédécesseurs. Globalement il se passe que l'EREN avec les 883'000 frs dont M. Jean-Claude Barbezat a parlé, utilise la substance qui nous a été transmise. Si le Fonds de garantie n'est pas suffisant, il faudra utiliser les finances ordinaires. Il y a donc une foule de préoccupations pour l'avenir dans le cadre du budget et de Prévoyance.ne.

M. Pierre Bonanomi : Effectivement le montant qui va être payé le 1er janvier 2014 par la caisse centrale de l'EREN à Prévoyance.ne est de 2,6 millions de francs. On espère que ça ne se répétera pas mais il y a d'autres échéances planifiées à ½ million en 2018. Le moment n'est pas le bon pour introduire maintenant une mesure temporaire car en juin nous prendrons des décisions sur une nouvelle grille salariale qui mettra les pendules à l'heure concernant tous ces points.

Le président constate que le Conseil synodal ne fait donc pas sienne la proposition de l'amendement de la paroisse du Joran.

- Vote sur l'amendement : 8 oui
- Vote sur la résolution du Conseil synodal : 32 oui, pas d'abstention

❖ La résolution du Conseil synodal est acceptée

❖ Vote d'ensemble accepté à la majorité

4. Rapport n°1 du Conseil synodal sur les relations institutionnelles entre le CSP et l'EREN

M. Jean-Philippe Calame, rapporteur

« Mesdames et Messieurs les députés, frères et sœurs, en priorité une remarque technique : vous avez reçu une feuille indiquant des errata. Les 2 premiers indiqués concernent ce rapport sur les relations institutionnelles entre le CSP et l'EREN.

Je vous rappelle maintenant de manière résumée l'objet de ce rapport. Dans sa session de juin 2012, le Synode a décidé d'adapter l'apport financier de l'EREN envers le CSP. Cela n'a pas été sans regret, tout comme il n'a pas été sans regret d'adapter en diverses étapes le tableau des postes salariés dans l'EREN, tant au niveau des paroisses que des ministères cantonaux de diaconie et de formation.

Après un temps de discussions menées entre le Conseil synodal et le CSP, un accord a été établi en 2012 concernant le financement du CSP par l'EREN. Ensuite, le Synode de décembre 2012 a chargé le Conseil synodal de lui présenter une proposition de maintien ou non du CSP au sein de l'EREN (Résolution 166-E).

C'est donc la question que le Synode doit traiter aujourd'hui. Le sujet du rapport que vous avez sous les yeux est donc celui des relations institutionnelles entre l'EREN et le CSP.

Ce rapport est le fruit de discussions approfondies entre le Comité du CSP et le Conseil synodal. Disons d'emblée que la solution trouvée satisfait les deux parties, le Comité du CSP d'une part et le Conseil synodal d'autre part.

La proposition soumise au Synode prévoit que le CSP devienne une fondation de droit privé. Cette proposition répond aux attentes du CSP, car elle donnera au CSP une liberté nouvelle, tant au niveau de ses recherches de fonds que dans le développement de ses activités d'aide. Le CSP bénéficiera d'une certaine liberté de gestion de son image tout en gardant les racines réformées de sa mission.

En effet, la mission du CSP sera reprise dans les statuts selon sa formulation d'origine, à savoir : « Le CSP, dépositaire d'un héritage biblique qui appelle à la justice sociale et à la solidarité, accomplit la mission de l'Eglise en participant au ministère diaconal de l'EREN. »

Le choix d'une Fondation a été commandé par le fait que la forme juridique d'une fondation est plus contraignante que celle d'une association. En effet, les statuts d'une fondation ne peuvent pas être changés facilement. Vis-à-vis de la société, un poids de légitimité accru est assuré au CSP par le fait que l'autorité de surveillance, identique pour toutes les fondations de droit privé, vérifie que les buts fixés par les fondateurs sont suivis.

Les liens entre l'EREN et le CSP resteront forts. Pour n'en citer qu'un, vous avez les autres sous les yeux, rappelons la subvention annuelle des paroisses, contribution obligatoire décidée en 1974, qui se monte à environ CHF 120'000.-.

Ainsi, la proposition qui est faite au Synode aujourd'hui n'est pas une rupture entre l'EREN et le CSP. Les liens restent forts, tout en favorisant, comme je l'ai dit, une liberté nouvelle pour le CSP, tant au niveau des recherches de fonds que dans le développement d'actions d'aide qu'il n'avait pas avant.

Avec reconnaissance envers le groupe de travail EREN-CSP ainsi qu'envers le Comité du CSP, le Conseil synodal vous présente avec conviction ce rapport. »

Discussion sur l'entrée en matière

M. Frédéric Jacob, député de la paroisse de La BARC et employé au CSP :

« Ce rapport permet enfin de donner un statut juridique au CSP. Le processus a été muri et travaillé longuement. Ce rapport clarifie un partenariat CSP-EREN. Je vois cinq encrages : la charte du CSP, les nouveaux statuts qui vont être rédigés et seront difficilement modifiables, la convention EREN-CSP à durée indéterminée, les autres CSP sont juridiquement des associations mais sont restés juridiquement sous l'égide de l'église. Le CSP pourrait quitter l'espace protestant mais ce partenariat va enrichir certains éléments et encore plus les affirmer, par exemple les conseils juridiques aux requérants d'asile, l'aide à la gestion des working poor. La paroisse de La BARC recommande l'entrée en matière. »

Mme Jacqueline Lavoyer, au nom du de la paroisse du Joran :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, comme l'a souligné M. Jean-Philippe Calame dans sa présentation, nous savons que c'est un long et intense travail de concertation qui a conduit à ce rapport. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé et les rédacteurs finaux. Cependant la députation puis le Conseil paroissial du Joran ont regretté que la solution institutionnelle qui a été trouvée ne soit présentée de façon plus motivée et donc plus motivante dans le rapport proprement dit. Nous vous invitons à faire comme nous, c'est-à-dire à voter l'entrée en matière. Cependant désireux de préserver un partenariat durable et de qualité avec le CSP, dont elle reconnaît le rôle essentiel dans l'église et dans la société, la paroisse du Joran reviendra dans la suite des débats avec un voire des amendements destinés à assurer un lien effectif de coopération entre l'EREN et la nouvelle entité proposée. J'aimerais juste dire que ces liens forts pour nous dépassent ou complètent ceux mentionnés comme souvent dans les paroisses. C'est vraiment de la coopération au quotidien dans l'accomplissement de la tâche diaconale de l'église. Une précision à ce que vient de dire M. Frédéric Jakob, ce n'est pas que le CSP n'avait pas de statut jusqu'à présent, je rappelle juste

que c'est un service à part entière, comme les paroisses, comme les aumôneries, comme d'autres acteurs de l'EREN, ce qui est statut aussi. Ce n'est pas pour dire qu'il ne faut pas qu'il ait une nouvelle place institutionnelle, c'est pour dire qu'il en avait une et qu'elle est en train de se transformer et nous avons à décider comment et dans quel sens. »

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons convenu en Conseil paroissial que nous interviendrons pour exprimer notre sentiment à la lecture de ce rapport. Depuis quelques années, les rapports présentés au Synode commencent par un résumé qui figure dans un encart sur un fond foncé. Beaucoup de députés de notre paroisse ont commencé la lecture par ce résumé et ont donc commencé la lecture du rapport par un gros pincement de cœur, lié à notre attachement au CSP et à sa place au sein de notre église. Nous tenons au CSP, nous tenons à la collaboration avec le CSP et le rapport a suscité en nous pour commencer un pincement de cœur. Puis comme beaucoup de députés, nous avons lu le rapport en entier, nous avons mesuré les enjeux, mesuré aussi la difficulté de la discussion, vu qu'il y a eu un énorme travail de consultation, des négociations qui satisfont les deux parties, et, si le pincement de cœur est resté, nous avons terminé la lecture du rapport avec une satisfaction par rapport à la solution proposée qui nous semble équilibrée et contenir des garde-fous suffisants pour maintenir la collaboration avec le CSP et garder cet organe de diaconie de notre église. C'est pourquoi nous soutenons l'entrée en matière et nous soutenons le rapport. Nous sommes intéressés aux amendements de la paroisse du Joran qui semblent exprimer aussi notre préoccupation. Merci de votre attention. »

❖ Vote sur l'entrée en matière accepté

Discussion de détail

Le président mentionne qu'il y a deux résolutions. La première est combattue par un amendement de la paroisse du Joran.

Amendement du Joran : « Le Synode décide de la création de la fondation de droit privé du CSP qui, dans ses statuts, compte trois personnes désignées par le Conseil synodal pour représenter l'EREN et veiller à la mission ecclésiale du CSP telle que voulue par l'EREN, à savoir le ministère diaconal. »

Mme Jacqueline Lavoyer, au nom de la paroisse du Joran :

« Nous ne combattons pas cette résolution, nous proposons de l'infléchir pour garantir ce lien dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous estimons qu'il est vraiment indispensable de préserver une étroite collaboration entre le CSP et l'EREN qui accomplissent ensemble, sous des formes et contextes différents mais unis pour le mieux qu'est la solidarité de l'église avec ceux que la société ou des difficultés de vie poussent vers le bord de la route. Le rapport nous dit que le Conseil synodal n'aura un droit de regard que sur la composition du premier Conseil de fondation. Bien qu'à l'origine du CSP et de la nouvelle fondation qu'elle dotera aussi de son capital initial, l'EREN pourrait donc assez vite se trouver fortement minorisée dans ce Conseil une fois qu'il s'est renouvelé, avec une seule personne. Ce qui, à notre sens, pourrait mettre en péril la coopération que nous souhaitons voir se poursuivre. C'est pourquoi nous proposons cet amendement qui nous appartient puisque nous sommes la terre où travaille le berger, au fond cette nouvelle fondation. Nous avons la possibilité de proposer que dans les statuts de cette nouvelle entité, il y ait trois personnes désignées par le Conseil synodal pour représenter l'EREN et veiller à la mission ecclésiale du CSP et non pas une seule sur un Conseil qui compte six à neuf personnes. Avoir un poids significatif dans un Conseil de fondation qui accomplit un bout de la mission qui est notre mission d'église même si l'entité juridique est distincte. »

M. Frédéric Jacob, en son nom personnel, mais en qualité d'employé au CSP, est sensible à la notion d'appartenance, mais qu'est-ce qu'un membre de l'église ? Un membre de l'église peut

aussi être coopté par le comité du CSP, car un membre de l'église n'est pas forcément membre du Synode. La proposition est d'avoir un membre du Conseil synodal dans ce Conseil de fondation de droit privé. Il faut faire confiance à cette fondation de droit privé qui, par les cinq ancrages cités, et comme les autres CSP, ne va pas quitter les valeurs de l'église réformée. Il y aura trois membres de l'EREN qui veilleront aux négociations financières vis-à-vis de l'EREN. Il trouve très procédurière la proposition et pense qu'on peut faire confiance à un délégué du Conseil synodal.

Mme Jacqueline Lavoyer estime que parmi les choses qui n'aident pas à la clarté, il est regrettable de parler en tant que député d'une paroisse et au nom du CSP quand on y est employé. Il s'agit de personnes désignées par le Conseil synodal et non pas de la présence à trois personnes du Conseil synodal dans un Conseil de fondation privé. C'est donner la possibilité à l'église mère de cette institution - qui continuera à y contribuer financièrement et dont a émergé une entité juridique distincte – d'avoir une vision stratégique et pas seulement financière, en faveur de l'accomplissement de la diaconie d'église, en l'occurrence par le canal du CSP. Cela peut même être des personnes non réformées mais que l'église considère comme compétentes pour contribuer constructivement à ces réflexions.

M. Phil Baker interpelle le président pour dire qu'il n'est pas contre l'amendement du Joran, mais trouve qu'il arrive à la mauvaise place. La 1^{re} résolution est une résolution de principe. Il serait plus judicieux d'amender la 2^e résolution dans l'article 314 et changer simplement : désigne trois personnes pour représenter l'EREN au sein du conseil fondation du CSP. Il rejoint M. Patrick Schlüter: il est vraiment nuisible au bon fonctionnement du Synode de ne pas avoir les amendements et les motions par écrit à l'avance. Cela nous permettrait de se concerter, de faire des propositions. S'il y a trois amendements sur un texte, on peut s'arranger. Là on découvre au fur et à mesure et on doit réagir au fur et à mesure et ce n'est pas souhaitable.

Le président indique que le 2^e sujet de l'intervention a été pris en compte mais demande, concernant le 1^{er} sujet, si le Joran peut suivre la proposition de M. Phil Baker pour avancer le débat.

M. Yves Bourquin : Amender l'article 314 dans la 2^e résolution me semble difficile; il s'agit de questions de fonctionnement du comité d'une fondation alors que l'article 314 évoque les éléments de fonctionnement du Synode. Il est évident que les débuts de législature ne vont pas correspondre à la vie de la fondation du CSP; il s'agit de poser un principe, celui de trois personnes représentantes de l'EREN.

M. Vincent Schneider, paroisse de la Chaux-de-Fonds, souhaite savoir combien ce comité a de personnes ? Est-ce six, neuf ? Cela nous aidera à prendre la décision.

M. Jean-Philippe Calame rappelle qu'il s'agit donc d'un projet de statuts: le Comité varie entre cinq et dix personnes. S'il y a cinq personnes dans ce comité, envoyer trois délégués de l'EREN signifie un basculement de majorité, que peut-être certains peuvent souhaiter. Le comité du CSP a été consulté sur cette question de nombre de personnes et il fait remarquer que s'il y a trois membres de l'EREN au comité de fondation, cela confère une responsabilité accrue de l'EREN dans la gestion du CSP, notamment en cas de crise financière, mais pas seulement, alors que justement un des buts de la convention et du nouveau statut qui sera donné au CSP, c'est de lui permettre d'avoir d'avantage sa liberté de gestion des projets et financière. D'autre part, en cas de renégociation de la convention entre l'EREN et le CSP, il y aurait une inéquité dans ces négociations puisque l'EREN serait majoritaire dans les deux parties. Pour des raisons de surcharge, comme l'a dit M. Frédéric Jakob, on sort d'une période où l'EREN a eu des difficultés à trouver sa représentation. Prévoir trois membres, c'est accentuer le problème. Le Conseil synodal souhaite s'en tenir à une délégation d'un membre, car c'est ce qui a été retenu lors des négociations au niveau du groupe de travail EREN-CSP et d'autre part la démonstration a été faite avec les autres CSP de Suisse romande qu'ils sont capable de tenir la route dans l'esprit

dans lequel l'église les a conçu, même s'ils sont dans un nouveau statut qui leur donne une certaine liberté. La coopération entre le CSP et l'EREN n'est pas que financière, mais de nombreux autres points figurent dans le rapport. Il pense traduire le sentiment du comité du CSP et du Conseil synodal en disant que s'il devait y avoir de réels problèmes quant à la manière dont le CSP poursuivrait sa mission à un moment donné, l'EREN aurait la possibilité d'interpeller de manière directe, de façon régulière et de se mettre au courant par les rapports qui paraîtront et d'autre part de dénoncer la convention s'il le fallait, ceci dans une situation vraiment grave. Nous sommes convaincus que ce n'est pas le nombre de personnes dans ce comité qui est primordial, mais plutôt les relations continues tout au long de l'année dans les diverses activités et les relations entre paroisses ou services diaconaux et le CSP.

Mme Jacqueline Lavoyer observe que sans projet de statuts, il est difficile de dire oui à un principe dont on ne sait pas exactement comment il va s'appliquer. Mais sur le nombre de personnes dans le Conseil de fondation, si la formule est entre cinq et dix membres, cela peut rester tel quel dans les statuts en parlant de la situation minimale de cinq personnes, effectivement désignées par l'EREN. Elle pense que les membres d'un Conseil de fondation sont aussi des multiplicateurs dans leurs milieux respectifs, des gens au regard attentif sur ce qui se passe en matière de travail social dans le canton. C'est une occasion de faire adhérer plus de gens dans ce processus.

Amendement proposé par le JORAN : 12 personnes
Résolution telle que présentée par le Conseil synodal : 29 personnes

❖ La résolution 1 du Conseil synodal est acceptée

11h00 **Culte à Montmirail célébré par Mme Karin Phildius**
12h30 **Repas**
14h30 **Reprise de la session**

Le président informe, qu'à la demande de certains députés, les amendements et motions ont été imprimés par le secrétariat général et distribués sur les tables ; il en remercie le secrétariat général.

Présentation de la campagne pour la diaconie 2014 (hors ordre du jour)

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale :

« Mesdames et Messieurs, chers amis députés, je vous rappelle les paroles que vous avez prononcées ce matin : Je rêve d'une église courageuse et diaconale, rejoignant les lieux dont elle est souvent absente, prenant résolument partie des exclus, des marginaux et des désespérés d'amour. Et bien ce magnifique programme qui est déjà en marche en chacun d'entre vous et en particulier grâce à de nombreux bénévoles, nous allons pouvoir lui donner une sorte d'expansion et de visibilité le printemps prochain grâce à une campagne qui va être lancée par la fondation fondia (fondation pour la diaconie). Cette campagne est projetée depuis le niveau national. La fondation fondia a mis sur pied une campagne d'affichage et toutes sortes d'objets serviront de support à la valorisation de tout ce qui se fait de social, dans l'aide à autrui, dans nos paroisses.

Je prends la parole car nous avons des représentants de toutes les paroisses qui peuvent relier l'information. Ce n'est que hier que les représentants cantonaux de la diaconie ont été informés de ce projet, raison pour laquelle on n'a pas pu vous informer plus tôt.

La campagne se tiendra du 12 mai jusqu'à fin juin. Elle met à disposition des paroisses gratuitement du matériel qui peut servir de soutien à un culte sur le thème de la diaconie, aux catéchumènes et pour différentes réunions sur la diaconie. Le mot diaconie est peut être rébarbatif, tout le reste est mis en français de manière plus plaisante.

Je laisse mon collègue Mathieu Janin vous présenter un powerpoint qui montre les différents moyens pour vous aider à valoriser ce service. »

M. Mathieu Janin, responsable de la communication de l'EREN :

« Bonjour Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, le travail diaconal est indispensable et les paroisses vont pouvoir le faire savoir à tous les neuchâtelois et le faire vivre. Une étude faite dernièrement prouve que tout le travail diaconal fait par les églises est fait de façon beaucoup plus efficace que si l'état devait le faire. C'est un argument à faire valoir lorsqu'on négociera les subsides, la convention avec l'état de Neuchâtel. Le thème de la campagne est « ruban d'espérance » (traduction de l'allemand). Le concept graphique est basé sur cinq ruptures différentes. Souvent les ruptures, les cassures d'une vie sont à l'origine de situation de détresse. Le concept graphique présente des images fortes dans des cadres brisés ; ce sont des photos encadrées avec le verre brisé et les petits sparadraps – ruban d'espérance - réparent l'image. L'action diaconale est symboliquement représentée par ce ruban d'espérance. 1^{er} thème : solitude, tristesse - 2^e thème : surcharge, famille - 3^e thème : désespoir, angoisse existentielle - 4^e thème, intégration, rapport aux étrangers - 5^e thème : jeunes ados, période de la vie difficile. La fondation fondia offre une campagne d'affichage généralisée pour toute la Suisse durant deux semaines, pour un budget d'environ 1.5 million, des affiches de format F12 placardées dans des endroits stratégiques et une campagne d'annonce dans la presse dominicale et le site web. Visuels à disposition : sets de tables, bandes de marquage, serviettes, cartes postales, bracelets silicone vert, napolitains, paquets de mouchoirs, cartes à jouer, drapeaux de plage, bannières. Concrètement, chaque paroisse va recevoir un paquet (kit de base gratuit) avec 300 m de rouleau de ruban d'espérance, 10 rouleaux d'autocollants, 150 bracelets, 500 sets de tables, 600 cartes postales, 100 pochettes, 10 jeux de cartes, 1 drapeau. Toute commande supplémentaire est à passer jusqu'à fin avril. Le lancement de la campagne est fixé au 12 mai et chaque paroisse fixe la durée de sa propre campagne, selon ses envies, moyens et disponibilités ; il n'y a aucune obligation mais c'est une occasion formidable de parler du travail de diaconie en paroisse. Nous espérons que vous allez profiter de ce cadeau. Merci de votre attention. »

Mme Antoinette Hurni : informe qu'il est possible d'organiser cette campagne en paroisse en collaboration avec la paroisse catholique.

Le président reprend l'ordre du jour et poursuit avec l'amendement de la paroisse de Neuchâtel concernant la résolution 2 du rapport 1.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Neuchâtel :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les conseillers synodaux, la paroisse de Neuchâtel vous propose un amendement concernant la 2^e résolution, l'article 312, le 2^e paragraphe. Le début du paragraphe est problématique dans le sens que l'article « son » pourrait prêter à confusion étant donné qu'il suit immédiatement une phrase dans laquelle il y a deux substantifs. Il nous paraît judicieux de changer l'article « son » en le remplaçant par « L'action diaconale de l'EREN ». Cet amendement est cosmétique ou linguistique, il ne change pas le sens du texte proposé, simplement il vise à un peu plus de clarté. La paroisse de Neuchâtel vous propose d'adopter cet amendement. »

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal, mentionne que le Conseil synodal est sensible à ces arguments et enrichi par la présentation très pédagogique et instructive. Le Conseil synodal fait sien cet amendement dont la résolution 2 devient celle proposée par la paroisse de Neuchâtel.

Résolution 2, art.312, 2^e paragraphe : *« L'action diaconale de l'EREN est complétée par d'autres fondations ecclésiastiques créées par le Conseil synodal. »*

M. Yves Bourquin, en son nom personnel, pose une question concernant l'article 314. Comme évoqué lors de la question de M. Baker, il aimerait savoir comment cela fonctionnera, du fait que la fondation va avoir un rythme propre qui ne sera plus le rythme des législatures du Synode. La personne, qui sera déléguée pour représenter l'EREN au sein du conseil de fondation du CSP, devra-t-elle suivre le rythme des législatures du Synode ou celui de la fondation ?

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal, mentionne qu'il faut prendre conscience que les articles 314 et 315 ne traitent plus des conseils de fondation de droit privé, mais des conseils de fondation ecclésiastiques. Cela ne concerne donc plus le CSP: c'est un toilettage de ces articles pour y faire disparaître le CSP. La fondation de droit privé a son propre rythme et l'EREN n'intervient que si elle est invitée à renouveler son délégué.

M. Yves Bourquin réagit en indiquant que ce n'est pas ce que dit l'article 314. Il lit : « Au début de chaque législature, le Conseil synodal désigne une personne pour représenter l'EREN au sein du conseil de fondation du CSP ». Si une personne est déjà en place, et que le conseil de fondation du CSP n'en est pas à renommer ses membres, le Conseil synodal n'aura rien à dire.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, conseillère synodale, estime que la question est plus simple qu'elle n'y paraît: le conseil de fondation siège une fois l'an, il a un certain nombre de représentants. On demande simplement au Conseil synodal, tous les quatre ans, de déterminer la personne qui le représentera sur cette période-là et chaque année s'il doit y avoir des changements, le Conseil synodal peut proposer quelqu'un à cette place. L'expérience montre qu'on n'a pas besoin de faire cela à chaque législature parce que les gens ont l'amabilité et la fidélité de rester plus longtemps que juste pour une législature. Cela fixe le départ pour le conseil de fondation mais si la personne au bout de deux ans demande à partir, on ne va évidemment pas attendre la deuxième législature pour choisir une personne. Si au bout de quatre ans, la personne est encore dans le conseil de fondation et que les réélections tombent sur quatre ans pour le conseil de fondation et sur une législature pour le Conseil synodal, c'est à ce moment-là que sa candidature est renouvelée voire changée si la personne demande à arrêter. Cela ne pose pas de problème ni pour les fondations ecclésiastiques ni pour cette fondation de droit privé puisque le renouvellement du conseil devrait se faire par année pour le conseil du CSP.

Le président propose à Mme Claire-Lise Mayor Aubert d'enlever le début de phrase, c'est-à-dire « Au début de chaque législature ».

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert est d'accord.

Le président demande si la paroisse du Joran accepte cette solution.

M. Yves Bourquin, en son nom personnel, n'arrive pas à voir tous les enjeux de cette suppression, mais peut l'accepter.

M. Patrick Schlüter, en son nom personnel est surpris de cette suppression. Le début de la phrase lui paraissait intéressant pour que le Conseil synodal se pose régulièrement la question du renouvellement des délégués. Mais il se fiera à l'avis du Conseil synodal.

M. Jacques Péter, en son nom personnel, pense que pour résoudre théoriquement un problème, on va en créer d'autres. Le Conseil synodal doit nommer un certain nombre de gens en début de législature. En supprimant cette spécification, on risque de nommer quelqu'un à vie dans un conseil de fondation; il souhaite donc qu'on garde la question de la législature.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert est aussi favorable à ce qu'on laisse le début de la phrase comme cela ne joue pas de rôle, le règlement étant clairement libellé, il donne une garantie sur ce point-là. Mais le Conseil synodal est d'avis de laisser les députés choisir la formulation qui leur convient.

- ❖ La résolution 2 du Conseil synodal est acceptée avec l'article 312 modifié par la paroisse de Neuchâtel et les articles 314 et 315 conservés tel quel

Le président demande si la paroisse du Joran souhaite proposer une nouvelle résolution qui devient la résolution 3. La paroisse du Joran la maintient.

Résolution 3 : « Le Synode charge le Conseil synodal de lui communiquer un rapport d'information sur les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP devenu une fondation de droit privé. »

Mme Jacqueline Lavoyer, au nom de la paroisse du Joran :

« La paroisse du Joran a de la suite dans les idées mais a renoncé à l'amendement où on revenait à une fondation de droit ecclésiastique. Mais la paroisse insiste sur l'importante d'avoir une mission diaconale réalisée d'une part par le CSP avec une convention et d'autre part par la diaconie de proximité, communautaire ou en paroisse. C'est pourquoi nous proposons que le Synode charge le Conseil synodal de lui communiquer un rapport d'information sur ces modalités d'accomplissement de la mission diaconale comme elles vont être définies dans la convention entre le Conseil synodal et le CSP devenu fondation de droit privé. On aimerait savoir ce qui va être convenu pour qu'on puisse collaborer ; le but étant de travailler ensemble dans une même mission. »

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal, déclare que le Conseil synodal trouve que c'est une bonne idée et soutien cette résolution.

- ❖ La résolution 3 de la paroisse du Joran est acceptée
- ❖ Vote d'ensemble accepté à la majorité

5. Rapport n° 2 du Conseil synodal concernant le projet Req'EREN

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, rapporteuse

« Mesdames, Messieurs, Monsieur le président, le Conseil synodal vous présente un projet que vous connaissez déjà, du moins dans les grandes lignes. Vous aviez accepté à l'unanimité le 8 juin 2011 la résolution qui visait à promouvoir le travail auprès des jeunes adultes, l'évangélisation, le développement de nouvelles aumôneries et la promotion du bénévolat en Eglise.

Lors de la rencontre des permanents à Sancey en 2011 également, des groupes de travail ont étudié ces 4 thèmes. Dans le cadre des nouvelles aumôneries, un groupe a proposé un projet relatif à la présence et à l'accompagnement spirituels auprès des requérants d'asile. Ce projet a été distingué par les autres participants à Sancey. Dans les consignes figurait la mention que le projet primé devait, pour être réalisé, obtenir l'aval de plusieurs paroisses qui adopteraient le projet en y participant ou en le finançant au moins partiellement.

Le Conseil synodal a confié le mandat de réunir les conditions permettant de lancer ce projet à un groupe de travail dont certains membres étaient déjà actifs dans le domaine de l'asile. Outre la réunion des conditions, le groupe était également chargé de proposer aux paroisses le mandat de mise en œuvre du projet qui doit offrir une présence et un accompagnement spirituels à des requérants d'asile sous une forme originale.

Le groupe de travail a déposé un rapport au Conseil synodal, avec quelques retouches et compléments, il vous est soumis aujourd'hui.

Le Conseil synodal est convaincu qu'il s'agit d'un bon projet, nécessaire et utile à divers égards. Il s'inscrit d'abord en complément à ce que d'autres font déjà.

- Il mobilise des bénévoles qui sont recrutés dans un bassin un peu différent des bénévoles que l'on a généralement en paroisse, bénévoles qui bénéficieront d'une formation et d'un encadrement
- Il permet à plusieurs paroisses de se trouver des intérêts et démarches similaires, en particulier dans la formation des bénévoles et
- de mobiliser autour de lui d'autres instances étatiques ou privées,
- à terme on lui souhaite un destin œcuménique.

Financièrement, comme l'était des finances des paroisses ne leur permet pas de mettre à disposition une somme de fr. 50'000.-, le Conseil synodal a accepté que la contribution des paroisses qui participent au projet se fasse par des apports en nature.

Le groupe de travail souhaiterait fonder une association afin de pérenniser le projet. Le Conseil synodal s'est opposé et tient à conserver un projet pilote qui sera évalué après deux ans. L'aumônier qui devrait être engagé, à environ 25 %, serait engagé pour une durée déterminée et d'emblée renseigné sur la nature du projet et sa durée déterminée. Ce poste est inscrit au budget pour deux ans. Cela n'exclut pas que, si l'évaluation est bonne, le projet perdure mais alors sans doute sous une autre forme.

Le Conseil synodal vous demande de donner sa chance à ce projet. »

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Anne-Pascale Isler, en son nom personnel : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers synodaux, Mesdames et Messieurs les députés au Synode, je prends la parole car je suis étonnée qu'on nous propose d'avaliser le projet Req'EREN quand sous peu il ne sera plus actuel, comme ceci est stipulé dans le présent rapport. Je vous propose donc de reporter ce sujet au Synode suivant car la gestion des requérants est en train d'être modifiée à Neuchâtel. Il me semble important de bien distinguer les deux types de centres que nous avons. Celui dont il est question dans ce rapport, le centre de requérants d'asile comme au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz. Actuellement il a d'autres centres d'enregistrement et de procédure qui ne sont pas pareils. Il y a une année, Neuchâtel ne possédait pas ce genre de centres d'enregistrement et de procédure puisque le centre des Pradières s'est ouvert en automne 2012. C'est un centre où les demandeurs d'asile arrivent directement envoyés par le centre de Vallorbe. Ils y séjournent 6 à 12 semaines dans l'attente de la décision de la Confédération, à savoir s'ils entrent en matière ou s'ils sont expulsés. Donc il y a une nouvelle loi sur l'asile suite à la votation de l'an dernier. L'ensemble de la gestion des centres n'est pas géré par les cantons mais par la Confédération qui soustraite. Le centre de Perreux a été vendu à la Confédération pour y installer un centre comme aux Pardières, dès le printemps 2014. Un premier contingent de 80 requérants d'asile qui restera entre 6 et 12 semaines. A terme il est prévu plus de 250 personnes. Neuchâtel a un quota de 2,4 % de requérants à accueillir sur son territoire. De ce fait les autres centres du Val-de-Travers et Val-de-Ruz vont obligatoirement être modifiés. Quant au financement des aumôneries, les centres d'enregistrement et de procédure ne sont pas gérés par l'église cantonale mais par la FEPS. Ce qui signifie que les aumôniers seront rémunérés par la FEPS et évidemment pour 250 requérants qui vont arriver, il faudra augmenter le nombre d'aumôniers. Ainsi l'EREN ne devra pas financer un aumônier cantonal. L'équipe qui propose ce projet a énormément travaillé pour présenter un tel rapport. Evidemment elle est impatiente de commencer mais soyons une église qui vit les changements. Notre église doit être capable de modifier ses projets au vu de la situation actuelle. Le centre de Perreux aura un immense besoin de bénévoles comme c'est le cas à Vallorbe qui est un centre similaire. Aux Pradières actuellement il y a déjà une collaboration avec les églises pour que les requérants puissent aller au culte. Une multitude d'aide devra être apportée et sera appréciée et attendue. Ces requérants arrivent en situation de crise. Ce qui n'est pas le cas du projet Req'EREN. Il doit être ajusté à la situation actuelle. Mettre en place quelque chose voué à être modifier d'ici très peu de temps me semble une perte de temps considérable au lieu de mettre à profit ce temps pour être prêt pour la

mise en place de ce que nos politiciens ont déjà décidé. Je vous propose donc de repousser ce projet au prochain Synode afin d'être plus pertinent avec la prise de contact des futurs directeurs de ces centres. Merci. »

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers, mentionne que si Anne-Pascale a précisé qu'elle parlait en son nom propre, il lui semble utile de donner un écho complémentaire de la part du Val-de-Travers. Le Conseil était partagé, une partie des conseillers rappelant l'importance de ce projet et des valeurs portées en tant qu'Eglise. Il faut avancer dès maintenant dans ce projet et entrer en matière et soutenir les résolutions du rapport.

M. Phil Baker, en son nom personnel, fait remarquer qu'à la page 18, il est mentionné que la question des locaux sera reprise au moment où l'utilisation des locaux paroissiaux à Fontainemelon sera clarifiée. Or, il semble que lorsque la maison sera vide, fin 2013, il y aura un projet immobilier dans la cure. Le Conseil paroissial du Val-de-Ruz a décidé de résilier le bail des locaux paroissiaux pour des questions de coûts; ces locaux étant très peu utilisés. Donc la question des locaux paroissiaux de Fontainemelon n'est pas résolue en ce qui concerne ce projet. Il serait éventuellement possible de prendre contact avec la commune du Val-de-Ruz pour savoir si elle a des locaux à mettre à disposition mais la paroisse ne s'engage pas financièrement sur ce terrain-là.

Une autre chose a donné lieu à des discussions, c'est que ce rapport concerne essentiellement dans sa mise en application 3 paroisses: Val-de-Travers, Val-de-Ruz et le Joran. Si c'est un projet synodal, il faudrait que les autres paroisses moins directement concernées fassent que ce soit également leur projet. Au Val-de-Ruz des doutes apparaissent quant au nombre de bénévoles nécessaires; c'est facile de voter des choses quand cela ne touche pas directement. Il faut que le Synode prenne ses responsabilités s'il vote l'entrée en matière.

Mme Françoise Ducommun, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds, a une petite demande qui peut paraître anecdotique. A la Chaux-de-Fonds il y a eu des réactions sur les finances au sujet des frais de déplacements Onde verte. Quelqu'un qui naviguera entre le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz avec une Onde verte y passera presque son 25 %. Le Conseil synodal doit prendre en considération les déplacements en voiture pour l'aumônier.

Mme Elisabeth Reichen, en son nom personnel, est sensible aux commentaires d'Anne-Pascale Isler concernant les changements à venir. Ce projet est tout à fait valable et bien fait, mais à plusieurs endroits on peut trouver des remarques comme prises de contacts avec d'autres instances et communautés religieuses et on parle aussi de groupes de dialogue interreligieux. Elle signale qu'il existe déjà un groupe interreligieux sur le canton, mis en place par l'EREN et qui a fêté ses 10 ans dernièrement. Plusieurs représentants d'autres communautés religieuses en font partie et ont des contacts avec leur propre communauté.

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, conseillère synodale, rapporte que le Conseil synodal n'est pas favorable au report du projet à une session ultérieure du Synode, car le rapport a été adapté au fait qu'il y a des changements avec les centres d'enregistrement et de procédure qui ne sont en effet pas les mêmes que les centres du Val-de-Ruz ou du Val-de-Travers. Le Conseil synodal reste convaincu qu'il y a une activité qui doit être déployée dans ces centres et que le moment venu, quand la FEPS déléguera aux cantons la charge de ces centres fédéraux, le projet pourra être adapté. La population des centres mérite l'attention que souhaite lui porter le groupe de travail. Si le Conseil synodal devait s'apercevoir que le projet n'est plus pertinent il l'adapterait. Concernant les locaux paroissiaux, le projet n'est pas encore complètement financé car il y a encore des contacts à prendre. Le groupe de travail est prêt à devoir encore travailler pour améliorer la situation financière du projet.

Le projet n'est pas un projet synodal, mais il entre dans le cadre des rapports présentés dans d'autres sessions du Synode et qui relève de la vie communautaire de projets paroissiaux et inter paroissiaux auxquels le Conseil synodal tient particulièrement et c'est dans ce cadre-là que le

travail a été fait à Sancey ; mettre en collaboration plusieurs paroisses sur un sujet donné. Il ne s'agit pas d'un projet synodal qui impliquerait toutes les paroisses.

Concernant les autres communautés religieuses, le projet est en cours même si ce n'est pas simple d'avoir des collaborations au-delà des communautés chrétiennes.

Concernant les frais de déplacement, elle a pris acte que 25% du temps risque d'être perdu en trajet.

Précision de **M. Patrick Schlüter** : Il a compris, selon l'intervention de Françoise Ducommun, que le budget devrait plutôt être revu à la hausse pour que l'aumônier puisse se déplacer en voiture.

❖ Vote sur l'entrée en matière accepté (2 contre)

Discussion de détail :

Résolution 1 « Le Synode avalise le projet Req'EREN. »

❖ La résolution 1 est supprimée
suite à la proposition de la paroisse du Joran et à l'accord du Conseil synodal

Résolution 2 « Le Synode autorise le CS à engager un aumônier à 25% dans le cadre d'un projet pilote. »

Amendement de la paroisse du Joran « Le Synode autorise le CS à engager pour deux ans et demi un aumônier à 25% dans le cadre du projet Req'EREN. »

Mme Jacqueline Lavoyer, au nom de la paroisse du Joran, précise que la durée de 2 ans et demi permet de ne pas reconduire le poste lors du Synode de décembre: l'aumônier engagé ne peut pas apprendre une fin immédiate de contrat; la proposition est donc que le poste se poursuive encore 6 mois pour laisser le temps de trouver une solution.

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, conseillère synodale, demande de rejeter cet amendement pour les raisons suivantes : S'il ne s'oppose pas au fait qu'on précise qu'il s'agit du projet Req'EREN, même si le Conseil synodal y voit une marque de défiance qu'il n'apprécie pas vraiment, par contre la question du contrat de l'aumônier ne le satisfait pas pour plusieurs raisons. Ce poste est au budget pour 2 ans, juridiquement il est question de faire un contrat de durée déterminée donc la personne ne sera pas licenciée selon ce que décidera le Synode et s'il devrait perdurer, il le serait dans le cadre d'une association que souhaite fonder le groupe de travail qui réengagerait l'aumônier à un autre titre. Le Conseil synodal s'est opposé à l'association puisqu'il n'est pas sûr que le projet perdurera. L'aumônier saura à quelle sauce il est mangé, à 25% pendant 2 ans. Les finances de l'EREN ne sont pas dans une situation pour ajouter un salaire durant 6 mois.

Mme Jacqueline Lavoyer, au nom de la paroisse du Joran, souhaite dire que ce n'est pas de la défiance mais un principe selon lequel les résolutions doivent être clairement libellées pour un suivi des dossiers facilité. Pour le poste, même s'il est à durée déterminée et que la personne le sait, si entre le moment de la décision synodale et son éventuel réengagement sous une autre forme il n'y a que 15 jours, la personne va de toute façon chercher un autre emploi et ça serait dommage de perdre quelqu'un de compétent.

Mme Delphine Collaud, en son nom personnel : Pourrait-on faire l'évaluation au mois de juin, donc au bout d'un an et demi et pas de deux ans ?

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, conseillère synodal précise que ce n'est pas le Synode qui décidera si on continue ou pas. L'évaluation du projet se fera en 2015. Si ensuite le projet devait

perdurer, il n'a pas de financement de la part de l'EREN. C'est un projet pilote qui ensuite devra pouvoir voguer de ses propres forces. L'évaluation se fera quelques mois avant, à la fin de l'été 2015, pour pouvoir être présentée au Synode de décembre.

M. Jacques Péter, au nom de la paroisse du Joran, croit qu'il y a une différence entre ce qui a été dit par le Conseil synodal et ce qui est écrit. La résolution 3 dit qu'un rapport d'évaluation de projet sera présenté au Synode de décembre 2015 qui permette de prendre des décisions sur la suite des opérations. Cela signifie donc qu'aujourd'hui la résolution 3 et une partie du rapport est caduc. Si on part avec l'idée d'un projet qui sera bouclé au bout de deux ans, cela en vaut-il la peine ?

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, conseillère synodale, précise que c'est un projet que l'on teste. Je n'ai pas dit qu'il serait enterré après deux ans. L'idée est que le projet perdure et qu'il puisse voguer de ses propres ailes. Si le projet devait prendre fin après deux ans, il est normal que le Synode le sache. Un projet pilote peut s'arrêter en court de route ou après deux ans. On n'est pas absolument certain que le projet puisse perdurer mais on a espoir qu'il continue sous la forme de l'association telle que présentée. Quant à la résolution qui dit « pourrait prendre des décisions » il y a en effet une ambiguïté dans le texte car on ne sait pas si c'est le Synode qui doit les prendre ou quelqu'un d'autre. En fait, le Synode prendra acte des décisions et pourrait ensuite mettre des fonds à disposition pour garder ce projet sous la bannière de l'EREN sans créer une association.

❖ La résolution 2 du Conseil synodal est acceptée

Résolution 3 « Le Synode charge le Conseil synodal de présenter au Synode de décembre 2015 un rapport d'évaluation du projet Req'EREN avec une proposition de poursuite ou non du projet. », modifiée par la paroisse du Joran et acceptée par le Conseil synodal.

M. Patrick Schlüter : Petite question de français, proposition de mettre « ...à la session du Synode de décembre 2015... » ou plus simplement « ...en décembre 2015... »

Résolution 3 soumise au vote « Le Synode charge le CS de lui présenter en décembre 2015 un rapport d'évaluation du projet Req'EREN avec une proposition de poursuite ou non du projet. »

❖ La résolution 3 est acceptée

❖ Vote d'ensemble accepté (3 abstentions)

6. Rapport n° 3 du Conseil synodal concernant l'évangélisation

M. Christian Miaz, rapporteur

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, encore toutes nos excuses pour les bugs lors de la transmission des rapports finalisés. Dans l'en bref, la phrase qui a choqué plusieurs d'entre vous avait été retirée.

Cette petite phrase "Elle n'évangélise plus" pose bien le cœur du débat. Qu'est-ce qu'une évangélisation? Tout essai de définition se heurte aux diverses images, interprétations et convictions qui habitent chaque croyant. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut laisser tomber la question de l'évangélisation au niveau de l'Eglise. Bien au contraire, il s'agit de traiter comme l'a déjà fait notre Eglise dans les années 70 avec le rapport de Francis Berthoud, membre de la commission d'évangélisation (Evangéliser aujourd'hui : nécessité et possibilité) et la consultation avec les paroisses décidée par le Synode d'alors. La question de l'évangélisation est traitée aujourd'hui par de nombreuses Eglises, catholique, évangéliques.

Le projet "évangélisation" a été lancé pour répondre à la fois à la résolution 162-C du Synode et à un des objectifs spécifiques du programme de législature 2013-2016, l'évangélisation.

L'évangélisation est une manière de répondre aux attentes des bénéficiaires des services de l'EREN. Le rapport montre la démarche voulue par le CS : se baser sur une vision de l'évangélisation proposée par les permanents. C'est ce qu'ils ont fait lors de la retraite annuelle qui les a réunis pendant deux jours, à Sancey en France.

L'objectif est que l'EREN dispose d'une vision réformée et moderne ou actuelle de l'évangélisation : vision à laquelle adhèrent et que portent les permanents. Nous sommes au début du processus. Le Conseil synodal a voulu soumettre un échéancier au Synode afin que celui-ci soit partie prenante de ce projet en étant informé de l'évolution de celui-ci.

Il est vrai, que comme vous l'avez remarqué lors des préparations du Synode, ce rapport est d'abord un rapport d'intention : il n'est donc pas un manuel doctrinal ou pratique d'évangélisation. Le CS souhaite que le Synode agrée cette intention et la porte avec lui.

Les compositions du groupe de travail et du groupe de pilotage n'ont pas encore été désignées. Cela viendra en début d'année. Il s'agira de préparer un catalogue des activités d'évangélisations déjà pratiquées par les paroisses. Pour y arriver, une consultation auprès des paroisses est prévue au printemps 2014. Puis le CS, avec le groupe de projet, feront une analyse de ses différentes activités et des recommandations au Synode en décembre 2014.

L'objectif sera d'offrir aux paroisses un catalogue d'activités d'évangélisation différenciées selon les milieux de vie. Selon leur analyse de leurs pratiques, les paroisses pourront reprendre certaines activités d'évangélisation proposées dans le catalogue, en développer d'autres en coordination avec une ou plusieurs paroisses.

L'évangélisation est au cœur de notre mission d'Eglise : témoigner en paroles et en actes de notre foi en Jésus le Christ. Notre Eglise l'a toujours fait, mais aujourd'hui il faut se réapproprier la dynamique d'une évangélisation voulue et pensée en Eglise, et pas seulement individuellement. »

Discussion sur l'entrée en matière :

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel et en son nom personnel :
« Mesdames, Messieurs, notre Conseil paroissial remercie le Conseil synodal et les ministres qui ont travaillé à Sancey afin de mettre l'évangélisation au centre du débat. Toutefois, pour nous, ce rapport, très utile, est une entrée en matière pour lancer une réflexion mais en aucun cas une liste des caractéristiques de l'évangélisation, réformée et moderne, les bases d'un projet commun. Au 2^e paragraphe du chap.4.3, ce texte est un peu obscur et notre crainte est de faire entrer l'évangélisation dans une boîte. Alors que justement ce travail doit être réfléchi d'une manière la plus ouverte possible. En page 23 nous espérons, nous insistons pour que la constitution du groupe de travail se fasse avec des ministres et des laïcs. L'évangélisation n'étant pas forcément réservée aux ministres. Un laïc peut dans son travail, dans son bureau, avec ses collègues, sans faire de prosélytisme, montrer par son attitude humaine, accueillante dans une dynamique d'évangélisation.

D'autre part, nous ne voyons pas comment il est possible de présenter un catalogue de mesures, ne devrait-on pas plutôt parler des expériences vécues dans les paroisses ? Si nous sommes ravis qu'il y ait des consultations des paroisses, est-il possible d'envisager la clôture du projet ? Alors qu'il nous semble que l'évangélisation doit être au centre de la mission de l'EREN à long terme ? Nous souhaitons l'entrée en matière. »

M. Vincent Schneider, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds : *« Pour nous la démarche proposée est importante et nous sommes d'accord qu'il faut développer l'évangélisation. Nous trouvons l'échéancier proposé par le Conseil synodal ambitieux mais nous ne n'y opposons pas. Plusieurs membres du Conseil paroissial ont réagi à ce rapport. Déjà dans l'encart, en effet on*

peut dire qu'on fait de l'évangélisation tous les dimanches au culte. En effet cette peur de faire du prosélytisme nous frêne. Au point 3 le rapport dit que l'objectif est de faire en sorte que l'EREN dispose d'une vision, proposée par les permanents, laquelle leur permette eux de s'engager dans une vision réformée d'une évangélisation du XX^e siècle. Pourquoi est-ce que cette évangélisation ne concerne que les permanents ? Important qu'il y ait aussi des laïcs dans le groupe de travail. Le rapport appuie beaucoup sur la notion d'évangélisation réformée, et c'est dommage de ne pas mentionner un aspect œcuménique. Le rapport parle d'un groupe de travail qui devra mener à bien ce projet. Nous n'avons pas compris à quel moment il interviendrait du fait qu'il ne figure pas dans l'échéancier. La question du public cible n'est pas très claire. M. Christian Miaz a mentionné que le rapport parle de cette étude, mais l'échéancier n'en parle pas. A quel moment se définirait ce public cible ? »

M. Yves Bourquin, au nom de la paroisse du Joran : *« Nous sommes extrêmement enthousiasmés par le sujet, qu'il était temps d'aborder et qui nous motive énormément. Maintenant à la lecture du rapport, il est apparu que c'est un rapport d'intention et d'initiation de projets qui parfois prend des allures de listes ou de listing, voire même de listes issues des flipchart qui ont été les outils de travail à la séance de Sancey. Finalement c'est une chance que ce ne soit que des impulsions qui soient mis sur le papier et proposés au Synode. Plutôt que de critiquer en disant que ce rapport n'est pas abouti, il faut plutôt dire comment on va s'y prendre car ça va être difficile d'en faire aboutir quelque chose, de le profiler. Il y a beaucoup de choses dites sur la forme, la manière de lire l'écriture avec un sens critique, la manière de faire de l'exégèse, mais relativement peu de choses sur le fond. Finalement comment dire en une phrase notre foi réformée ? Comment allons-nous donner du corps à cela et une ligne à partager ensemble ? Nous nous sommes interrogés sur le public de nature un peu réservée, mais nous avons espoir que ce public le soit de moins en moins. On le voit si on parle aujourd'hui d'évangélisation, c'est bien que notre réserve à nous protestant est en train de se profiler et qu'on réalise qu'on doit aussi en parler. Ce n'est pas seulement notre Synode et nos autorités qui pensent cela mais également les paroissiens et personnes engagées dans l'Eglise. C'est donc le moment d'amener ce projet. Cette réflexion nous a menés à nous dire que c'est évident qu'il faut accepter l'entrée en matière de ce rapport mais que plutôt que de le traiter d'une manière très institutionnelle avec un échéancier, un groupe de travail, on pourrait pour une fois laisser ce travail à la base de notre église. Dire que ce projet a été voté par le Synode mais que c'est une commission qui doit s'en charger. Une commission dont les membres seraient des gens mandatés par les paroisses ; les paroisses auraient la liberté d'envoyer un ministre ou un laïc. Cela sous la conduite d'un représentant du Conseil synodal pour donner corps et structure institutionnelle à cette commission. C'est pourquoi la paroisse du Joran aimerait vous inviter à réfléchir à ce rêve qui dirait que finalement pour porter l'évangélisation – la porter et non pas l'imposer – on pourrait imaginer d'accepter l'entrée en matière et de mandater une commission qui s'approprierait son propre échéancier. Cela sera notre proposition dans le deuxième débat. »*

Mme Elisabeth Reichen, en son nom propre, a buté sur plusieurs choses dans ce rapport, par exemple la phrase point 2 « Le Règne de Dieu, révélé par et en Jésus-Christ, est destiné à toute l'humanité. » Cela sonne comme l'église triomphaliste. Il faut faire attention à ce qu'on dit, comment on parle du public cible. J'encourage à approfondir la réflexion.

M. Christian Miaz, conseiller synodal, estime que c'est d'abord un rapport d'intention, on ne va pas faire l'exégèse de chacune des phrases. L'élément d'ouverture sur la réflexion de l'évangélisation est important. Plusieurs des remarques seront prises en compte, cela va être l'enjeu du groupe de pilotage et du groupe de projet de réfléchir à toutes ces dimensions que vous avez relevées. Les publics cibles sont multiples; l'idée de ce rapport est de rassembler le plus possible de ce qui est déjà fait dans les paroisses, d'en faire une liste, comme cela a été fait dans d'autres églises, afin de mettre à disposition à l'ensemble de notre église ce qui est fait et comment on peut se l'approprier dans notre propre paroisse. Il y aura toujours le lien entre le

groupe de pilotage et les paroisses. Ce ne seront pas que les permanents qui seront impliqués mais bien l'ensemble de l'Eglise.

❖ Vote sur l'entrée en matière accepté

Discussion de détail :

M. Yves Bourquin, au nom de la paroisse du Joran, propose que ce rapport soit donné à une commission synodale qui serait composée d'un délégué de chaque paroisse, laissant la liberté aux paroisses d'envoyer un ministre ou un laïc, permanent ou non. Cette commission se réunirait sous la conduite d'un membre du Conseil synodal. L'idéal serait de la mettre en place rapidement et donc de demander aux conseils paroissiaux de désigner rapidement leur délégué. Ensuite, il faut laisser la liberté à cette commission d'établir ensemble un échéancier.

Le président signifie aux députés que c'est dans leurs attributions que de décider de la constitution d'une commission occasionnelle pour l'étude d'une question spéciale, selon l'article 94, et que c'est aussi dans les compétences du Synode que de fixer le nombre des membres de chaque commission occasionnelle et la proportion des commissaires ecclésiastiques et laïcs, selon l'article 97.

M. Jean-Claude Barbezat, en son nom personnel, voit, dans la proposition de la paroisse du Joran, 2 objets. D'une part le renvoi du rapport qui de fait doit obligatoirement retourner au Conseil synodal. **Le président** précise que ce n'est plus le cas selon le nouvel article 75 aaa.

M. Jean-Claude Barbezat reprend en disant que s'il s'agit d'une commission synodale, c'est le Synode qui doit la nommer, donc il faut attendre la prochaine session du Synode, donc le tout est reporté d'au moins 6 mois. Est-ce que je me trompe dans ma compréhension d'une commission synodale ?

Le président répond qu'on peut interpréter l'article 97 « Le Synode fixe le nombre des membres de chaque commission occasionnelle – le Joran propose un membre par paroisse – et la proportion des commissaires ecclésiastiques et laïcs – le Joran propose de laisser cela au hasard des désignations des paroisses. On peut aussi en confier la composition au Conseil synodal. » Il propose que le Synode vote le principe s'il y voit un intérêt, puis vote selon l'article 97 le fait qu'on confie l'exécution de notre intention au Conseil synodal.

Mme Catherine Bosshard mentionne que c'est important qu'il n'y ait pas de date à laquelle nous aurions au moins un reflet du travail de cette commission.

M. Yves Bourquin précise que rien n'empêche de donner aujourd'hui une indication à cette commission ainsi créée, concernant une date ou un délai.

M. Christian Miaz dit que le Conseil synodal comprend bien l'intention de la paroisse du Joran mais pense que dans ce projet, les paroisses sont impliquées de manière importante, à la fois lors des deux consultations prévues et dans les compositions des deux groupes. Le Conseil synodal cherchera donc l'équilibre pour que l'ensemble des paroisses soit intégré dans ce projet. Le renvoi à une commission synodale demandera du temps et le projet sera ralenti dans l'échéancier proposé. C'est le rôle du Conseil synodal de former des groupes, de suivre leur travail, de leur mettre à disposition les moyens et les réseaux nécessaires pour accomplir leur mandat. C'est pour cela que le Conseil synodal invite les députés à rejeter la proposition de la paroisse du Joran.

M. Raoul Pagnamenta, en son nom personnel mentionne que quand il observe l'échéancier, il voit que chaque paroisse parle de son projet, mais il n'y a pas vraiment une ouverture, quelque chose de nouveau. On dresse un état de fait de ce qui se passe pour transposer les projets d'une

paroisse à une autre paroisse mais il n'y a pas une réflexion pour une évangélisation d'avenir. Par contre le but d'une commission ne serait pas seulement de récolter des projets mais aussi de se projeter dans l'avenir et d'imaginer d'autres choses qui pourraient être faites.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal, croit que ce que vient de dire Raoul Pagnamenta traduit bien l'état où nous en sommes, c'est-à-dire l'intention du rapport mais illustré et complété par le désir exprimé de façon assez unanime de l'assemblée. L'intention est extrêmement précieuse et précise encore le processus que voulait lancer le rapport. Cela va être pris en compte car il s'agit vraiment de la vie de l'Eglise. On va prendre des moyens et se donner le temps car on ne veut pas seulement des listes d'activités mais prendre la mesure de ce que ces activités portent comme fruits. Le Conseil synodal peut vraiment écouter et va prendre en compte toute cette dimension. Ceci est à distinguer de la méthode et du moyen. On peut réaliser cela en maintenant la proposition du Conseil synodal en créant un groupe de travail et de pilotage. Ce groupe peut à la fois garder l'esprit des partages et d'autre part il a une longueur d'avance dans un certain nombre de cadres et de réflexions qui peuvent être mis à disposition pour que le processus tel que souhaité s'engage sans retard. Tout ce qui a été dit peut se faire avec le même esprit par un groupe de pilotage et plus rapidement que par une commission dont l'échéancier sera forcément ralenti au départ. Le Conseil synodal propose d'accepter la proposition comme proposé dans le rapport tout en sachant que ce qui a été apporté comme chair à ce rapport est bien accueilli.

- Favorable au renvoi à une commission occasionnelle : 11 personnes
- Contre le renvoi à une commission occasionnelle : 31 personnes

Résolution « Le Synode adopte l'échéancier proposé et charge le Conseil synodal de lui proposer un programme concret de mise en œuvre lors du Synode de décembre 2014. »

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel : « *L'échéancier nous a paru difficile à accepter tel quel. Comment un groupe de travail non encore nommé peut-il se mouler dans un échéancier prévu par quelqu'un d'autre ? D'autre part certains textes nous semblaient délicats et non appropriés par rapport au contenu du rapport. Afin de ne pas prendre trop de temps à demander des modifications de texte de l'échéancier mais de soutenir le projet, la consultation auprès des paroisses, nous avons préféré vous proposer une modification du texte de la résolution.* »

Amendement de la paroisse de Neuchâtel « Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser la consultation auprès des paroisses et de lui proposer un programme concret de mise en œuvre lors du Synode de décembre 2014. »

M. Pascal Delorenzi, en son nom personnel, se demande comment prendre en compte les remarques et suggestions faites précédemment au sujet de la commission et en voyant cet amendement, se pose la question de la pertinence de mentionner maintenant l'organisation de la consultation. Ne pourrait-on pas intégrer dans cet amendement la volonté de constituer un groupe de travail et de mandater à ce moment-là le Conseil synodal de le constituer en précisant qu'il pourrait être composé de permanents et de laïcs représentant les paroisses ? Le groupe de travail proposera un programme et un échéancier lors du Synode de décembre 2014.

Sous-amendement de M. Pascal Delorenzi « Le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail composé de permanents et de laïcs représentant les paroisses. Le groupe de travail proposera un programme concret de mise en œuvre lors de la session du Synode de décembre 2014. »

Mme Jacqueline Lavoyer estime qu'il y a un problème formel. Un groupe de travail ne peut pas proposer des choses au Synode. C'est tout au plus le Conseil synodal sur la base des résultats du travail du groupe.

M. Pascal Delorenzi propose de remplacer « Le groupe de travail » par « Le Conseil synodal ».

M. Vincent Schneider, en son nom personnel, souhaite demander au groupe de travail de proposer un échéancier déjà en juin 2014.

M. Pascal Delorenzi répond que si c'est soutenable pour juin, c'est tant mieux.

Mme Jacqueline Lavoyer, explique que juin 2014 est réaliste pour savoir ce qu'on va faire, mais pas pour un programme concret de mise en œuvre.

Mme Catherine Bosshard a un souci par rapport à cet amendement: la consultation auprès des paroisses, c'est autre chose que seulement des représentants.

M. Patrick Schlüter, en son nom personnel n'est pas favorable aux amendements proposés pour la raison suivante. Il a l'impression que la démarche d'évangélisation souhaitée est un témoignage multiple de notre Eglise. En créant un groupe de travail ou une commission synodale, on délègue la question à un groupe et on repousse la question. L'échéancier, tel qu'il est proposé, est plus proche de sa sensibilité. *Prenons appui sur ce que nous faisons déjà dans les paroisses, mobilisons-nous en tant que paroisse pour mettre en valeur le témoignage que nous avons et ayons en parallèle, piloté par le Conseil synodal, un groupe de travail qui peut proposer des projets plus pointus et aussi mettre en articulation ce qui est déjà fait dans les paroisses. Je me sens beaucoup plus mobilisé en tant que pasteur et chrétien par l'échéancier tel qu'il est proposé plutôt que par la délégation à un groupe de travail.*

La paroisse de Neuchâtel maintient son amendement.

Sous-amendement de M. Pascal Delorenzi modifié « Le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail composé de permanents et de laïcs représentant les paroisses. Le Conseil synodal proposera un programme concret de mise en œuvre lors de la session du Synode de juin 2014. »

- Favorable au sous-amendement Delorenzi : 10 personnes
- Favorable à l'amendement de la paroisse de Neuchâtel : 10 personnes

Le président doit départager les voix. Il opte pour le sous-amendement Delorenzi. Donc c'est ce sous-amendement qui va être maintenant opposé à la résolution du Conseil synodal.

M. Christophe Allemann : Le sous-amendement et l'amendement sont à des niveaux différents. Si on rejette un sous-amendement, on doit quand même se prononcer sur l'amendement lui-même. Je propose pour la clarté des votes que l'on revote le sous-amendement en tant que tel puis ensuite on passe à l'amendement puis à la résolution.

Le président répond qu'il n'est pas convaincu d'avoir agi faussement: puisqu'on a un sous-amendement qui est opposé à un amendement, le sous-amendement ayant 11 voix, l'amendement ayant 10 voix, c'est donc le sous-amendement qui passe comme amendement. Il sera ensuite opposé à la résolution de base.

M. Phil Baker : Tout est de savoir si la proposition Delorenzi est un sous-amendement de l'amendement de la paroisse de Neuchâtel ou si c'est un nouvel amendement. Article 77 « Les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements, et les amendements avant les propositions principales. Lorsque deux amendements sont présentés sur le même objet, ils sont opposés l'un à l'autre en votation. »

M. Christophe Allemann : *Il me semble qu'au moment du vote j'ai entendu qu'on parlait d'un sous-amendement. Certaines personnes se sont abstenues pour l'un et pour l'autre donc il n'y avait pas de clarté dans le vote. Je pense qu'il est donc judicieux de clarifier avec un nouveau vote, une fois que les consignes de votes seront clairement émises par le bureau du Synode.*

Le président délibère en Bureau, puis mentionne qu'il faut voter pour ou contre le sous-amendement. Si le vote est favorable au sous-amendement, on oppose ce dernier à l'amendement.

M. Christophe Allemann : Ou alors de renoncer au terme de sous-amendement et dire qu'il y a deux amendements concurrents.

M. Yves Bourquin : Le règlement général dit qu'un sous-amendement consiste en une modification proposée à un amendement. Il lui semble que là on est bien au-delà d'une simple modification proposée à l'amendement de la paroisse de Neuchâtel.

Le président délibère en Bureau, puis indique qu'il s'agit de deux amendements: il s'excuse d'avoir utilisé le terme de sous-amendement.

M. Patrick Schlüter estime qu'il n'y a presque plus rien à dire après cette clarification, juste signaler qu'effectivement quand on oppose deux amendements, tout le monde est invité à voter même ceux qui sont contre l'amendement proposé car au final il y aura un deuxième vote qui opposera l'amendement choisi à la résolution.

- Favorable à l'amendement Delorenzi : 21 personnes
- Favorable à l'amendement de la paroisse de Neuchâtel : 12 personnes

Le président propose maintenant d'opposer l'amendement Delorenzi à la résolution du Conseil synodal.

- Favorable à l'amendement Delorenzi : 15 personnes
- Favorable à la résolution du Conseil synodal : 29 personnes

❖ La résolution du Conseil synodal est acceptée

❖ Vote d'ensemble accepté

7. Rapport d'information sur les cibles Terre Nouvelle

Le président demande s'il y a besoin de précisions car il s'agit d'un rapport d'information. Aucune demande.

8. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Le président rappelle que c'est l'article 71 qui s'applique s'agissant des motions « Tout député peut présenter une motion avec cinq signatures. Au cours de la même séance la motion est développée par son auteur pour faire l'objet d'un débat préliminaire. Le Synode décide alors s'il prend en considération ou non cette motion. Si la motion est prise en considération, elle peut, lors d'un deuxième vote, être renvoyée au Conseil synodal ou à une commission pour étude

La première motion est déposée par la paroisse des Hautes-Joux « Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide sans garantie de la cible globale. »

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse des Hautes-Joux, explique que les temps ont changé, les gens sont sollicités de toute part pour toutes sortes de formes de solidarité. Par ailleurs, il est très difficile de mobiliser des personnes pour rechercher les fonds pour atteindre la cible. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté mais un constat qu'on n'arrive pas à atteindre la cible. Du coup on doit faire appel à la garantie, ce qui semble unique dans le canton. Vu les difficultés financières, plusieurs paroisses n'arrivent pas à atteindre la cible, la question se pose de savoir s'il faut maintenir cette question de garantie. Nous proposons que le Conseil synodal étudie une nouvelle forme de soutien sans garantie de la cible.

M. Christian Miaz, conseiller synodal, précise que le Conseil synodal accepte cette motion et trouve intéressant de réfléchir à une stratégie en faveur des œuvres d'entraide, pas simplement à notre niveau, mais d'en discuter aussi au niveau romand.

❖ La motion est acceptée

La deuxième motion est proposée par Pierre Aerne au nom des six signataires, modification de l'article 36 RG « Les députés et les suppléants sont élus pour quatre ans. La réélection est possible. Les fonctions d'un député ne cessent qu'au moment où le nouveau Synode a été élu. »

M. Pierre Aerne, en son nom personnel, a lancé cette motion et cinq autres députés l'ont signée. C'est la ligne 2 qui devrait être changée. Actuellement il y a une limitation de la réélection des députés à deux reprises. La version proposée accepte la réélection mais n'en fixe pas le nombre. *On m'a dit que le fait de renouveler seulement deux fois permet d'éviter que des députés s'accrochent à leur fauteuil. Mais je ne crois pas que des députés veulent rester à vie. C'est un mandat volontaire et il n'y pas de rémunération ! Par contre au niveau des Conseil paroissiaux, il n'y a pas de limitation. On m'a également répondu que de limiter le renouvellement est un bon outil pour le rajeunissement du Synode. Mais l'exemple d'aujourd'hui montre autre chose. On a trouvé un conseiller synodal qui a 26 ans. J'ai deux arguments pour soutenir cette motion : Au début de l'EREN en 1943, il y avait 220 députés et dans les années 70 il y avait environ 170 députés. Maintenant il y en a environ 50. C'est très difficile de trouver des bénévoles qui se lancent. Alors pourquoi pénaliser ceux qui aimeraient rester et encore se mettre à disposition ? D'autre part, chaque député peut prendre la responsabilité pour fixer lui-même la date de sa démission. Si quelqu'un reste longtemps, cela peut aussi être un enrichissement de savoir comment cela se passait avant.*

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, conseillère synodal : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil synodal vous demande de rejeter cette motion pour les raisons suivantes : un député peut siéger 12 ans. Sa paroisse peut ensuite appliquer la technique Poutine et Medvedev si nécessaire et faire passer son député en suppléant. Si une paroisse a la chance d'avoir un député particulièrement assidu au Synode, elle ne sera pas privée de l'avoir pour la suite mais il est souhaitable dans un règlement comme le nôtre d'avoir une limite et l'exemple qui a été donné de personnes qui sont pendant 40 ans dans un conseil paroissial pose des problèmes et nous ne souhaitons pas au Synode avoir ce genre de difficulté. Merci de rejeter cette motion.* »

- Favorable à la motion : 4 personnes
- Contre la motion : 33 personnes
- Abstention : 5 personnes

❖ La motion est rejetée

M. Philippe Küpfer, député à la paroisse de la BARC, prie pour clore cette session.

Le président clôt la séance à 17h00.

Neuchâtel, le 04.12.2013

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du synode.

Le président

La secrétaire

M. Jacques Laurent

Mme Françoise Ducommun

Rappel:

169^e session du Synode : mercredi 4 juin 2014